

**EUROPANOVA**\_\_ Jean-François Jamet - Guillaume Klossa

une Europe  
qui se



dans l'intérêt

des Européens

**60 propositions concrètes  
pour fonder une puissance européenne**

---

*À nos parents pour avoir tenté de nous apprendre à  
conjuguer rigueur et créativité*

*À Michel Barnier, Daniel Cohn-Bendit, Jacques Delors,  
Bronislaw Geremek et Jean-Pierre Jouyet,  
cinq grands Européens qui ont mis l'Europe au coeur  
de leur parcours et qui nous montrent la voie à suivre*

*et à Daniel Cohen, Michael Porter et Maria Joao  
Rodrigues qui nous ont inspiré la méthode de ce rapport*

---

Retrouvez le document en anglais sur le site d'EuropaNova

The document is also available in English on EuropaNova's website :

[www.europanova.eu](http://www.europanova.eu)

© AVRIL 2010, EuropaNova

Rapport publié par Europanova pour la version française

## Préface

*La déclaration de Robert Schuman, le 9 mai 1950, lance la construction européenne. 60 ans plus tard, l'Union européenne qu'il a souhaitée de ses vœux est à un tournant. Elle a rempli au-delà des espérances son rôle de préservation de la paix du continent. Mais les Européens, qui attendent de l'Union qu'elle assure la prospérité, qu'elle développe une vision de leur avenir et qu'elle porte leur voix dans le monde, sont inquiets.*

*L'Europe est en effet confrontée à de vastes défis. La crise économique et sociale se fait sentir douloureusement. La concurrence internationale, économique mais aussi géopolitique, s'est intensifiée avec l'apparition de nouveaux acteurs mondiaux. La tendance au vieillissement est beaucoup plus profonde et pose la question de la soutenabilité des modèles sociaux des États membres. Le changement climatique exige un autre mode de vie.*

*Face à ces défis, l'Europe paraît aujourd'hui timide. Elle peine à s'accorder sur la stratégie de sortie de crise. Elle hésite à s'affirmer comme une puissance politique unie parlant d'une seule voix dans les enceintes internationales. Lorsqu'elle réussit à définir une position commune, en matière environnementale par exemple, elle peine à convaincre ses partenaires à l'extérieur de l'Union. Enfin, le discours politique de l'Union vis-à-vis de ses citoyens paraît affaibli : l'Europe semble s'épuiser en négociations interminables de nature diplomatique et échouer à mobiliser ses citoyens autour d'un projet partagé, crédibilisé par la mise en œuvre de moyens concrets plutôt que par des objectifs consensuels mais peu contraignants.*

*Le projet européen doit être renouvelé et renouer avec son ambition initiale. L'histoire nous enseigne que c'est souvent dans les crises qu'il a trouvé un souffle nouveau, malgré les difficultés initiales. Sans cette nouvelle impulsion, l'Union européenne souffrira d'un handicap permanent et ne pourra être à la hauteur de sa promesse.*

*Jean-François Jamet et Guillaume Klossa nous indiquent ici la marche à suivre. Ils proposent une nouvelle stratégie pour l'Europe autour de 60 propositions concrètes, appuyées sur une analyse détaillée des défis lancés à l'Europe. Comme Robert Schuman et Jean Monnet voici 60 ans, ils montrent que l'Europe a la possibilité, l'intérêt et la nécessité d'être ambitieuse et audacieuse. Aux leaders politiques européens de les prendre aux mots : l'Europe en sortira grandie !*

### **Maria Joao Rodrigues**

Ancienne Ministre, conseillère spéciale de l'Union européenne pour la Stratégie de Lisbonne et négociatrice du Traité de Lisbonne, Maria Joao Rodrigues est administratrice d'EuropaNova



# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>1. Les défis de l'Union européenne à l'horizon 2020-2030</b>	<b>7</b>
<b>1.1. La raréfaction de ressources productives essentielles</b>	<b>7</b>
1.1.1. Le vieillissement de la population.	7
1.1.2. Le retour de la rareté des ressources naturelles	9
<b>1.2. La place incertaine de l'Europe dans le nouveau jeu économique et géopolitique mondial</b>	<b>11</b>
1.2.1. Le nouveau visage de l'économie mondiale : concurrence et déséquilibres	11
1.2.2. L'évolution du rôle de l'Europe dans le monde : l'Europe dans ou hors de l'histoire ?	15
<b>1.3. Réunir les Européens et les États membres autour d'un projet commun</b>	<b>18</b>
1.3.1. L'enjeu de la cohésion et de l'identité européennes	18
1.3.2. L'avenir de l'Union économique et monétaire	20
<b>2. Définir des objectifs mobilisateurs</b>	<b>21</b>
<b>2.1. Valoriser le capital humain européen</b>	<b>21</b>
2.1.1. « Former mieux »	21
2.1.2. « Travailler mieux »	23
2.1.3. Faire de la santé des Européens un avantage compétitif	24
<b>2.2. Une politique macro-économique plus solidaire, mieux coordonnée et plus innovante avec une stratégie plus audacieuse en matière de change</b>	<b>25</b>
<b>2.3. Adapter l'Europe aux mutations technologiques, sociétales et environnementales</b>	<b>28</b>
2.3.1 Imaginer la société de demain : investir dans l'entrepreneuriat et la créativité	28
2.3.2. Faire de l'Europe le leader mondial de la croissance verte et des énergies renouvelables	30
<b>2.4. Construire la puissance politique de l'Europe dans le monde de demain</b>	<b>31</b>
2.4.1. Bâtir une citoyenneté européenne inclusive et active	31
2.4.2. Construire un leadership responsable et démocratique	33
2.4.3. Mieux protéger les citoyens et sécuriser l'accès aux ressources	34

<b>3. Une feuille de route détaillée pour l'Union européenne</b>	<b>37</b>
<b>3.1. Optimiser la répartition des prérogatives entre l'Union européenne et les États membres</b>	<b>37</b>
<b>3.2. Ce que l'Europe peut faire en commun : 60 propositions concrètes pour fonder une puissance européenne</b>	<b>39</b>
• « Contribuer à l'émergence d'un système monétaire plus équilibré en s'appuyant sur la mise en place d'un partenariat euro-japonais »	39
• « Imaginer la société de demain : investir dans l'entrepreneuriat et la créativité »	40
• « Faire de l'Europe le leader mondial de la croissance verte et des énergies renouvelables »	41
• « Faire de la santé des Européens un avantage compétitif »	42
• « Former mieux »	42
• « Travailler mieux »	42
• « Bâtir une citoyenneté européenne ouverte »	43
• Bâtir une politique économique durable plus efficace, plus anticipatrice et moins naïve aboutissant à la création d'un gouvernement économique européen	44
• Mieux protéger les citoyens et les résidents	46
• Construire un leadership responsable et démocratique	48
• Sécuriser l'accès aux ressources clés sur le long terme	49
• Renforcer la légitimité politique de l'Union européenne	49
<b>3.3. La contribution des autres niveaux de gouvernement à l'objectif européen</b>	<b>50</b>
<b>3.4. Le rôle de la société civile et des partis politiques</b>	<b>51</b>
<b>Conclusion: Liberté et volontarisme. L'Europe au service des Européens</b>	<b>53</b>
<b>Les auteurs</b>	<b>55</b>

## Introduction

Tout juste soixante après la déclaration Schuman inspirée par Jean Monnet, le 9 mai 1950, qui est le véritable acte fondateur du projet européen, l'Union européenne est encore dans une situation où elle peut modeler son avenir à condition qu'elle le veuille et se dote rapidement des moyens d'influer sur l'avenir du monde. En 2030, les États-Unis et la Chine pourraient la devancer en termes de richesse. Surtout tout se passe comme si les deux puissances travaillaient à la mise en place d'un partenariat stratégique risquant de marginaliser le Vieux Continent et d'en faire un observateur de l'Histoire. D'ici là, l'Union européenne a encore une chance de construire un leadership lui assurant la diffusion de ses normes mais aussi une opportunité de définir et faire partager une vision de l'avenir de la planète et de ses équilibres qui soit conforme à ses valeurs et ses intérêts, qui sont très différents de ceux des autres puissances régionales.

Face aux défis planétaires que sont le réchauffement climatique, la raréfaction des ressources naturelles, la régulation économique et financière, il y a urgence à penser l'intérêt collectif de l'humanité. Or les crises récentes ont montré que seule l'Europe avait le souci concret d'engager même unilatéralement les actions nécessaires à la sauvegarde de la planète. Si l'Union européenne veut être en mesure de promouvoir une vision collective dans un monde où les puissances régionales tendent à privilégier exclusivement leurs intérêts de court terme, elle doit se donner les moyens de la crédibilité et donc de la puissance.

Mais elle ne peut plus se dispenser d'un nouveau récit politique de l'aventure européenne qui permette de répondre à 27 à la question du sens pour les citoyens européens du «vivre ensemble» et du «décider ensemble». C'est la condition pour emporter l'adhésion des États et des citoyens et créer une dynamique de mobilisation durable autour du projet européen. Les discours sur la paix ou sur la réalisation du marché intérieur ne suffisent plus à convaincre de l'efficacité et de la légitimité de l'Union européenne, précisément parce que ces réalisations fondamentales de l'Union sont devenues évidentes, notamment pour les nouvelles générations. En revanche les citoyens attendent de l'Europe qu'elle contribue à changer les réalités mondiales, bien conscients désormais que seule l'unité durable des Européens est susceptible d'infléchir le cours de l'Histoire.

Pour prétendre contribuer à changer le monde, les Européens doivent d'abord se

donner les politiques leur assurant une croissance durable et un haut niveau d'emploi, ce qui signifie un effort d'investissement et d'innovation dans des proportions inconnues depuis les lendemains du second conflit mondial autour de priorités industrielles et de services conformes aux mutations technologiques, environnementales et sociétales globales (croissance verte, défi de la santé et de l'alimentation, du vieillissement et des migrations, hautes technologies notamment numériques, sécurité industrielle et militaire dans un contexte de guerre économique, nouvelles technologies énergétiques ) mais aussi un esprit de solidarité renouvelé. L'Europe doit donc d'abord se concevoir comme un écosystème d'innovation capable de continuer à structurer la demande mondiale mais aussi de nouveaux modèles de croissance, de production et de consommation. Il s'agit de se doter d'une stratégie mobilisant l'ensemble des outils nationaux et communautaires et qui serve nos intérêts communs mais aussi de mobiliser et de motiver au mieux une population d'un demi-milliard d'hommes et de femmes parmi les mieux formés au monde.

Le défi est immense d'autant que tous les ingrédients qui ont contribué à la croissance européenne des 60 dernières années sont profondément remis en question. Le déclin démographique est annoncé et se fera de manière accélérée. Le processus de rattrapage et de convergence initié au lendemain de la 2ème guerre mondiale et poursuivi avec les élargissements récents s'achève. Les équilibres géopolitiques qui ont permis aux Européens de faire prévaloir leurs normes leur sont désormais de moins en moins favorables. En témoignent notre incapacité à agir en profondeur sur le terrain de la régulation monétaire et financière et notre difficulté à mettre en place une gouvernance environnementale globale à la hauteur des enjeux et conforme aux ambitions climatiques européennes. Dans ce contexte, notre perte de puissance et d'influence est-elle inéluctable ? Serons-nous en mesure de retrouver le chemin d'une croissance durable suffisamment forte pour que l'Europe puisse faire entendre sa voix à l'horizon 2050 ?

L'Union européenne n'a plus les moyens de la naïveté. Elle doit prendre conscience que les autres puissances jouent sur ses divisions internes. Avec une conséquence paradoxale : lorsqu'une puissance cherche à réaliser un partenariat avec l'Europe, elle se trouve face à un partenaire perçu comme faible et dont la parole n'engage pas immédiatement les actes. L'Union européenne doit aussi être en mesure de mieux diffuser et expliquer ses positions auprès des leaders politiques, des médias, des leaders d'opinion et des opinions publiques du monde. Une coexistence intelligente de l'Union, des États-membres et d'une société civile diversifiée et engagée dans les enceintes internationales et dans le débat public planétaire est une force et non une faiblesse. C'est la condition afin d'éviter que ne se produisent de nouveaux échecs comme celui du sommet de Copenhague ou comme la marginalisation des intérêts européens au sein du G20. Mais pour cela, la conscience de nos intérêts doit être portée à tous les niveaux de manière lisible pour nos interlocuteurs et mobilisatrice pour nos concitoyens qui doivent être en mesure

de combiner fierté nationale et européenne<sup>1</sup>. Dans cette perspective, il est urgent que les Européens se réapproprient l'idée de progrès collectif qui a été au cœur du processus d'intégration européenne depuis 60 ans.

### Agir avec méthode

Pour opérer cette révolution copernicienne de l'action européenne, le compte à rebours est lancé. À l'horizon 2020-2030, soit l'Union européenne sera la puissance qui fait les équi-

libres mondiaux, soit elle subira la loi des autres puissances sans perspective de retrouver un quelconque leadership futur. L'Union européenne a de très nombreux atouts pour relever ce défi, de nouvelles institutions mieux incarnées et plus démocratiques, une capacité d'intégration politique exemplaire, une tradition de cohésion sociale mais aussi d'innovation et de créativité inégalée sur la longue durée, une population riche, nombreuse et bien formée. Pour préparer le moyen terme, elle doit désormais agir avec méthode, efficacité et solidarité et faire à nouveau preuve d'imagination et d'audace. À court terme, il y a cependant une priorité qui sera déterminante pour préparer sereinement l'avenir, il s'agit d'être en mesure de peser en faveur d'un système monétaire renouvelé, plus prévisible et plus stable qui permette aux Européens de regagner de la compétitivité sur la durée mais aussi de l'influence dans les relations monétaires internationales, ce qui suppose également qu'en interne l'Union européenne se dote de règles de solidarité raisonnées et efficaces en matière monétaire et budgétaire.

Pour se projeter dans le futur, l'Union européenne doit donc mieux identifier les défis majeurs tant internes qu'externes auxquels elle sera confrontée à l'horizon 2020-2030 et s'accorder sur ses priorités stratégiques dans le cadre d'un débat ouvert et transparent. Elle doit dans la foulée définir et mettre en œuvre une stratégie qui lui permettra de relever ces défis. Ceci implique d'identifier les objectifs finaux, les objectifs intermédiaires, les instruments d'action et d'évaluation, la répartition des rôles entre les différents acteurs de cette stratégie (notamment les États membres et l'Union européenne), les moyens d'une communication efficace autour d'une narration politique renouvelée et d'un leadership clair, ainsi que l'établissement d'un calendrier ambitieux et crédible. De ce point de vue, il s'agira notamment de tirer les leçons des réalisations et des limites de la Stratégie de Lisbonne mais aussi de tirer parti de la dynamique rendue possible par les nouvelles institutions de l'Union européenne non seulement en termes d'incarnation politique mais aussi en termes de leviers sur la globalisation. En particulier, la nouvelle politique étrangère commune doit se mettre pleinement au service des intérêts économiques et stratégiques des Européens.

**Guillaume Klossa et Jean-François Jamet**

1. Voir sur ce point «Soyons fiers d'être Européens!» de Guillaume Klossa, **Rapport EuropaNova 2006**, Recommandations de la société civile au Conseil européen, «Peut-on encore faire l'Europe sans les Européens?», Juin 2006



# 1. Les défis de l'Union européenne à l'horizon 2020-2030

*L'Europe fait dès aujourd'hui face à de multiples défis qui vont affecter la vie des Européens et les confronter à de nouveaux équilibres économiques et géopolitiques mondiaux.*

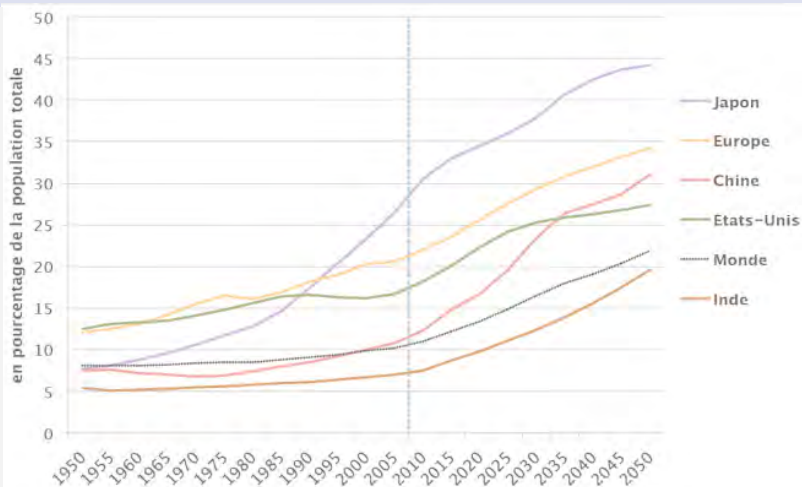
Confrontée à la raréfaction de ressources productives essentielles, en raison du vieillissement de sa population et de la compétition globale pour les ressources naturelles, l'Europe doit simultanément affirmer son rôle dans un monde dont les équilibres économiques et géopolitiques se modifient. Mais pour s'affirmer à l'extérieur, l'Europe doit réussir à renforcer sa cohésion interne autour d'un projet partagé par les Européens.

## 1.1. La raréfaction de ressources productives essentielles

### 1.1.1. Le vieillissement de la population.

L'Europe, plus encore que les autres régions du monde, vieillit (Figure 1) : en 2007, les personnes âgées de plus de 65 ans représentaient déjà 16,9% de la population de l'UE (et même 19,8% en Allemagne, contre 12,3% aux États-Unis et 7,4% dans le monde), c'est-à-dire plus que les personnes âgées de moins de 15 ans (15,8% de la population de l'UE contre 20,7% aux États-Unis et 28% dans le monde). En outre, la population de l'UE recule (-0,1% en moyenne annuelle pour les années 2005-2010 contre +1% pour la population mondiale), en raison notamment d'un taux de fécondité faible (1,43 en 2007 contre 2,04 aux États-Unis et 2,56 dans le monde).

Figure 1. Part de la population âgée de plus de 60 ans dans la population totale



Source: ONU, World Population Prospects: The 2008 Revision

L'Europe est dès aujourd'hui confrontée aux premières conséquences de ce vieillissement, qui sont de plusieurs ordres. Elles sont d'abord d'ordre économique : le recul attendu de la population européenne fait baisser la croissance potentielle. L'Europe doit dès lors compter pour sa croissance sur un accroissement des gains de productivité, de l'investissement ou de l'immigration. Or, chacune de ces possibilités est un défi en soi. Le vieillissement a également des conséquences fâcheuses pour les finances publiques. Dans des États membres dont la dette publique a considérablement augmenté à l'occasion de la crise, les comptes sociaux sont déséquilibrés par la progression rapide des dépenses de pension et des dépenses de santé. Réformer sur ces points est difficile : il faut soit réduire d'autres dépenses, soit trouver une voie pour maîtriser les dépenses de protection sociale. Dans les deux cas, le défi politique est considérable.

8

Une autre conséquence du vieillissement a trait aux relations entre générations. L'équilibre intergénérationnel est modifié : de plus en plus, ce sont les personnes âgées qui doivent aider les générations plus jeunes. En effet, une plus grande partie de la richesse patrimoniale et financière sont désormais concentrée entre les mains des générations plus âgées, rendant plus difficile par exemple l'accès à la propriété des générations plus jeunes. D'autre part, les générations partant à la retraite représentent un vivier de compétences qu'il faut savoir transmettre aux plus jeunes, de façon à préserver certains savoirs et savoir-faire qui sont essentiels au succès économique des entreprises européennes. La transmission d'entreprises

est par exemple un défi croissant.

Enfin, le vieillissement de la population pose la question du maintien en activité et en bonne santé des personnes de plus de 50 ans. Ceci suppose par exemple de relever les défis du travail des séniors ou de l'engagement associatif, mais aussi les défis de santé publique des années à venir, notamment la lutte contre le cancer, l'Alzheimer, les affections cardiovasculaires, le diabète, ou encore la dépression. Ceci passe par l'amélioration de l'environnement des individus (notamment l'environnement de travail) ainsi que de leurs comportements et de leur mode de vie. Le bien être de la population européenne mais aussi son dynamisme économique dépend de la capacité de l'Europe à relever ces différents défis.

### 1.1.2. Le retour de la rareté des ressources naturelles

Si la mondialisation permet de faire baisser les prix de certains produits en augmentant les capacités de production et en faisant baisser les coûts, il n'en va pas de même des produits pour lesquels l'offre est intrinsèquement limitée, en particulier les ressources naturelles

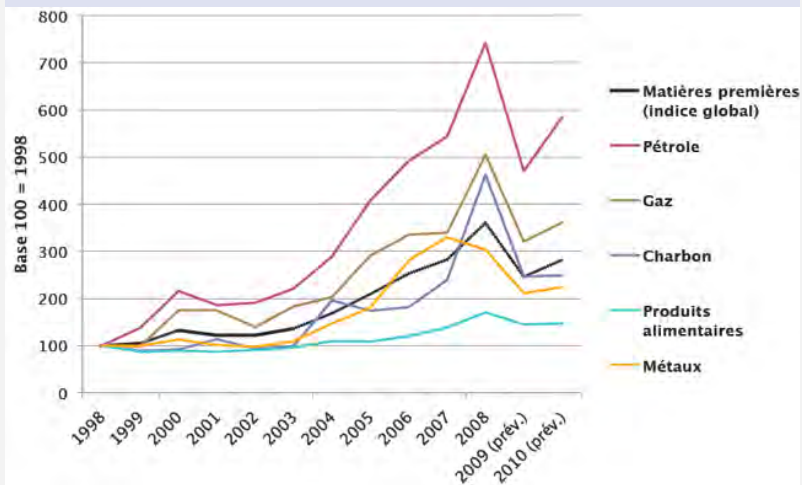
(Figure 2). La croissance mondiale a ainsi contribué à l'augmentation spectaculaire des matières premières minières et agricoles entre 1998 et 2008. Au-delà des causes conjoncturelles de cette augmentation brutale des prix des matières premières, il en existe de plus profondes : accroissement et enrichissement de la population mondiale (qui consomme plus), épuisement progressif de certaines ressources rares (comme l'eau, le poisson, etc.).

Un exemple a particulièrement frappé les esprits des Européens : la hausse des prix du pétrole. Cette hausse a été favorisée par le sous-investissement dans les capacités de production et de raffinage ainsi que par l'instabilité politique dans de nombreux pays producteurs. Elle a eu des conséquences négatives sur la croissance des pays importateurs mais elle a également d'autres implications, par exemple l'importance croissante de la « géopolitique du pipeline » qui accroît l'insécurité énergétique.

La pression sur les ressources écologiques pose de multiples problèmes environnementaux : réchauffement climatique augmentant la fréquence des événements climatiques extrêmes, épuisement des ressources en eau et des ressources halieutiques, pollutions multiples, recul de la biodiversité. La liste est longue et le coût économique et humain potentiellement considérable.

La pression sur les ressources devrait continuer à augmenter dans les prochaines années : avec une population mondiale qui va passer de 6,5 milliards en 2005 à 8,3 milliards en 2030, les besoins mondiaux en énergie primaire vont par exemple augmenter de 55%. De même, si la demande et la production mondiales de céréales continuent sur la même tendance qu'en 2005-07, il y aura un déficit de production

Figure 2. Augmentation du prix des matières premières (1998-2010)



Source: FMI

de 10% en 2015. Enfin, la tentation est grande pour les pays producteurs de tenter de constituer des cartels: la Russie est par exemple ouvertement favorable à la création d'un cartel du blé et cherche à poser les bases d'un cartel du gaz. Si ces tentatives ont jusqu'à présent échoué, elles soulignent les tensions et les rapports de force croissants que génèrent les ressources naturelles.

Le défi pour l'Europe – et pour le monde – est ainsi d'éviter le retour à une économie malthusienne, où la hausse de la population aurait *in fine* pour conséquence le recul du revenu par habitant en raison de la pression trop forte sur les ressources naturelles. Les risques sont multiples: recul du pouvoir d'achat, accroissement du nombre des « réfugiés climatiques », risques de conflits associés à l'accès aux ressources naturelles, dépendance énergétique accrue. Les tensions énergétiques constituent également une menace pour l'unité européenne comme l'ont montré les crises du gaz ces dernières années.

## 1.2. La place incertaine de l'Europe dans le nouveau jeu économique et géopolitique mondial

### 1.2.1. Le nouveau visage de l'économie mondiale : concurrence et déséquilibres

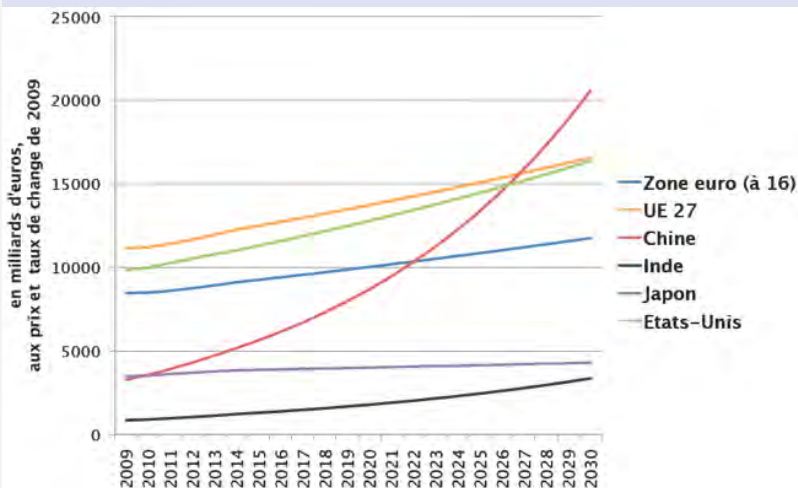
Le visage de l'économie mondiale change et va continuer à changer. Or, l'Europe peine à se positionner face à ce défi externe. Alors qu'elle reste le principal acteur de la mondialisation (sur les plans des échanges commerciaux, des flux d'investissement et des flux de population), elle semble n'avoir aucune prise dessus

et cela inquiète les citoyens européens.

La croissance mondiale est désormais tirée par les BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine). En 10 ans, leur part dans le PIB mondial est passée de 15,6% à 21,4%, leur part dans les échanges internationaux de biens et services de 5,8% à 11,5%. Si les BRIC ont fait entrer dans l'économie mondiale un nombre sans précédent de travailleurs, ce sont également des marchés considérables avec 2,8 milliards d'habitants. Enfin, ce sont des puissances politiques avec lesquelles il faut désormais compter dans la gouvernance de l'économie mondiale. Ce mouvement va se poursuivre. La Chine devrait devenir la première puissance économique mondiale en 2027 (Figure 3). D'autre part, l'afflux de main d'œuvre dans l'économie mondiale va continuer : tandis que la population en âge de travailler de l'UE va passer de 331 millions en 2010 à 268 millions en 2050, celle du monde dans son ensemble va passer de 4,5 milliards en 2010 à 5,9 milliards en 2050 (Figure 4).

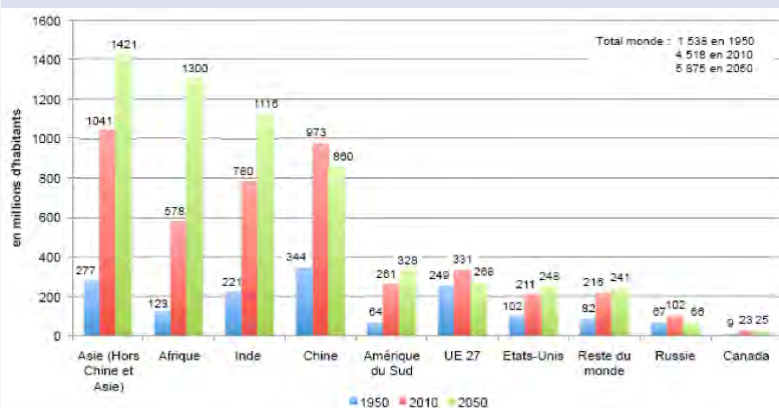
L'économie mondiale est aussi marquée par des déséquilibres importants : les pays asiatiques sont structurellement exportateurs nets de capitaux tandis que les États-Unis sont importateurs nets du fait de leurs déficits jumeaux (déficit de la balance commerciale et déficit public). Cette situation correspond au fait que les États-Unis épargnent moins que ce qui serait nécessaire pour financer leurs emprunts. Le différentiel est apporté par l'épargne étrangère, en particulier asiatique, laquelle a permis aux États-Unis de bénéficier de taux d'intérêt particulièrement faibles dans les années 1990 et 2000 et de financer ainsi une économie fondée sur un accès aisé au crédit mais aussi sur un endettement de plus en plus élevé. La crise actuelle montre les risques intrinsèques d'une telle situation. Or, dans un régime de change flottant, celle-ci aurait du conduire à une dépréciation du dollar face aux monnaies asiatiques, qui aurait permis en retour un rééquilibrage des flux de capitaux et de la balance commerciale américaine. Cela ne s'est pas produit car certains pays asiatiques, notamment la Chine, souhaitent conserver une croissance fondée sur les exportations et refusent de voir leur monnaie réévaluée : ils maintiennent un taux de change fixe ou quasi fixe face au dollar en utilisant les réserves de change

Figure 3. PIB des principales puissances économiques mondiales



Sources : Prévisions du FMI jusqu'en 2014 puis extrapolation sur la base des taux de croissance potentielle respectifs (taux annuels utilisés : Zone euro 1,6%, UE 27 1,9%, États-Unis 2,5%, Japon 0,7%, Chine 0,9%, Inde 6,5%).

Figure 4. Population en âge de travailler en 1950, 2010 et 2050



Sources : ONU (World Population Prospects: The 2006 Revision)  
et calculs des auteurs

de leurs banques centrales (très importantes du fait des excédents commerciaux de ces pays). La crise actuelle met en évidence la nécessité d'un rééquilibrage, qui peut prendre différentes voies : augmentation de l'épargne américaine (laquelle a commencé avec un effet récessif sur la consommation), réévaluation des monnaies asiatiques, ou monétisation de la dette américaine (financement de la dette par l'émission de dollars par la Fed, avec pour conséquence une augmentation de l'inflation qui réduira la valeur réelle de la dette américaine). Chacune de ces voies est étroite et implique une répartition des coûts entre les pays asiatiques et les États-Unis.

Dans ce jeu, l'Europe a du mal à trouver des modalités d'intervention efficaces alors que sa monnaie sert de variable d'ajustement. La volatilité de l'euro, et sa surévaluation face à la monnaie chinoise notamment, desservent le commerce extérieur européen en portant atteinte à la compétitivité de ses entreprises exportatrices et à la prévisibilité dont on besoin ses investisseurs. Pourtant l'Europe ne semble pas réussir à peser sur ces questions, ni dans le cadre des organisations internationales comme le FMI, ni dans ses relations bilatérales avec la Chine. Le défi est considérable et une question majeure se pose : le seul «soft power» de son marché intérieur (notamment en matière de normalisation) suffira-t-il pour peser sur l'économie mondiale (et particulièrement sur le «G2» États-Unis-Chine) ? En d'autres mots, l'Union européenne peut-elle se permettre de ne pas disposer d'une représentation extérieure commune dans le domaine économique ?

L'autre déséquilibre persistant de l'économie mondiale est celui des inégalités et de la pauvreté. Malgré la croissance rapide des pays émergents, les inégalités sont restées stables au niveau mondial en raison de l'augmentation des inégalités au sein des pays. Il existe en effet des gagnants et des perdants à la mondialisation et au changement technologique au sein de chaque pays, du fait de la réallocation internationale du travail vers les secteurs et les sites les plus productifs. Les transitions peuvent être particulièrement douloureuses pour les salariés concernés. Enfin, les chiffres rappellent que la lutte contre la pauvreté dans le monde est loin d'être gagnée : en 2005, 1,4 milliard de personnes disposaient de moins de 1,25 dollar par jour. Pour l'Europe, c'est là à la fois un défi interne (réduction des inégalités et de la pauvreté, ce qui suppose notamment de faire en sorte que l'offre de travail qualifié augmente aussi vite que la demande) et un défi externe (régulation de la mondialisation financière – dont les études du FMI montrent qu'elle est une source d'inégalités majeures<sup>1</sup> – et aide au développement).

Les crises actuelles et les ajustements suscités par la mondialisation renforcent la tentation protectionniste. Elle s'est manifestée dans le contexte de la crise alimentaire avec la mise en place de taxes à l'exportation ou d'interdictions d'exporter certaines denrées alimentaires. Elle s'est aussi traduite par le blocage du cycle de Doha, un accord n'ayant pu être trouvé entre les États-Unis et l'Inde sur la clause

1. Voir sur ce point Jaumotte, F., Subir, L. et Papageorgiou, C. (2008), «Rising Income Inequality: Technology, or Trade and Financial Globalization?», **IMF Working Papers**, WP/08/185.

de sauvegarde autorisant l'application de tarifs douaniers agricoles spéciaux dans les pays en développement en cas d'augmentation trop forte des importations ou de baisse des prix excessive. Dans les pays développés, les difficultés de certaines industries (par exemple l'industrie automobile aux États-Unis et l'industrie textile en Europe) ainsi que la peur des délocalisations ou des fonds souverains étrangers ont conduit à une résurgence des discours protectionnistes. En Europe, des voix se sont élevées pour utiliser la préférence communautaire contre ce qui est présenté comme le dumping social, environnemental et fiscal des pays émergents. Le défi de l'Europe est dans ce contexte de continuer à promouvoir l'ouverture des échanges (et de promouvoir l'accès aux marchés émergents de ses entreprises) tout en s'efforçant de promouvoir l'harmonisation des normes dans un contexte multilatéral et en prenant en compte les difficultés rencontrées par les salariés d'industries en déclin sur son territoire.

Pour autant, il convient d'être réaliste : les prochaines années verront une intensification de la concurrence internationale. Alors que l'UE n'a vu naître depuis 1975 que 3 entreprises figurant aujourd'hui au sein des 500 principales capitalisations boursières du monde, les États-Unis en ont créé 25 et les pays émergents 21<sup>2</sup>. Dans la concurrence internationale, l'Europe s'appuie donc sur de grands groupes déjà existants, qui rachètent les entreprises innovantes. Mais elle doit faire face à de nouveaux concurrents et elle doit réussir à exporter vers les pays émergents qui sont aujourd'hui les marchés les plus dynamiques : c'est là un défi plus considérable qu'il n'y paraît, sachant que la plupart des grandes entreprises européennes ont surtout cherché à implanter leurs nouvelles unités de production et de recherche directement dans les pays émergents plutôt que d'investir en Europe en vue d'exporter ensuite. De ce point de vue, il semble nécessaire d'encourager les exportations des entreprises petites et moyennes, moins susceptibles de délocaliser, les grandes entreprises européennes pouvant constituer des points d'appui dans ce but.

Plus généralement, l'Europe doit tirer les conséquences des limites de la Stratégie de Lisbonne. Si une politique de compétitivité est absolument nécessaire dans un paysage économique mondial en rapide recomposition, il semble que les résultats d'une simple politique de «benchmark» soient décevants. La stagnation de l'effort de R&D européen en témoigne. La capacité à l'accroître est pourtant déterminante. Or il est intéressant de relever que le retard de l'Europe en matière de R&D concerne principalement le secteur des services (qui est aussi celui où les gains de productivité sont les plus faibles). De la même façon, on assiste aujourd'hui à la croissance rapide des échanges internationaux de services. Une politique industrielle est donc certes bienvenue (même si l'Europe a appris avec Galileo les difficultés du management de grands projets industriels) mais elle doit être étendue aux services : on ne vend plus aujourd'hui des biens manufacturés seuls mais toujours des produits accompagnés de services aux utilisateurs (pour reprendre

2. Voir sur ce point Véron, N. (2008), «The Demographics of Global Corporate Champions», *Bruegel Working Paper*, 2008/03.



l'exemple de Galileo, il s'agit non seulement de disposer de l'infrastructure satellitaire mais aussi de développer les applications correspondantes). L'Europe doit ainsi développer son potentiel dans les services, parfaire son marché intérieur sur ce plan (c'est le défi de la mise en œuvre de la Directive Services) et réussir à faire progresser les négociations commerciales internationales sur ce point.

### 1.2.2. L'évolution du rôle de l'Europe dans le monde : l'Europe dans ou hors de l'histoire ?

L'histoire récente a montré la puissance que représente l'unité européenne en période de crise. Cette puissance s'est illustrée de manière ponctuelle à l'occasion de la crise géorgienne ou encore pour trouver une approche mondiale coordonnée pour faire face à la crise économique et financière à un moment où les États-Unis, la

Russie ou encore la Chine n'ont pas été en mesure de développer des approches collectives. Sans leadership européen à l'automne 2008, l'intensité de la crise économique et financière aurait très probablement été encore plus puissante. L'Europe a fait de manière complètement inattendue preuve d'une formidable capacité de gestion de crise mais aussi d'une capacité à penser l'intérêt mondial. D'autres crises surviendront et l'Union devra renforcer sa capacité d'intervention en période de crise mais elle doit aussi apprendre à mieux tirer parti des initiatives qu'elle porte tant en matière climatique qu'économique et financière (G20). Or si les Européens arrivent ponctuellement à réaliser leur unité, ils ont le plus grand mal à la maintenir sur la durée et à tirer en conséquence pleinement parti des initiatives ou actions qu'ils ont engagées. L'échec relatif du sommet climatique de Copenhague en est une puissante illustration.

L'Europe peut être un formidable vecteur de stabilité mondiale tant dans le domaine économique et financier que politique, elle doit également poursuivre son rôle de vigie démocratique, sociale mais aussi environnementale et climatique. Elle doit être en mesure de contribuer au règlement efficace des conflits et tensions notamment dans son voisinage. Ceci suppose un volontarisme fondé sur une unité et une volonté durables des États et des citoyens européens mais aussi une capacité à créer des conditions efficaces de négociation et donc des rapports de force. Il s'agit pour l'Europe d'être un des leaders de la globalisation et non pas un simple acteur condamné en permanence à s'adapter à des processus « globaux » qui lui échappent.

Cela suppose également d'être en mesure d'analyser avec objectivité le monde. La

Chine vise désormais la place centrale au XXIème siècle. Les États Unis ne considèrent plus suffisamment l'Europe comme leur partenaire stratégique tant du moins que les Européens n'affirment pas leur leadership et leur indépendance. Ils ont affiché à plusieurs reprises l'objectif difficile de faire de la Chine leur partenaire stratégique pour établir au XXIème un leadership partagé et sont en train de renouveler leur narration politique dans cette perspective.

Pour être audible et promouvoir l'approche multilatérale à laquelle elle croit mais aussi pour maintenir sa proximité avec les États-Unis, l'Europe doit démontrer la pertinence de ses convictions, ce qui suppose qu'elle trouve des partenaires qui partagent soit ses valeurs soit des intérêts communs forts.

À cet égard et pour des raisons différentes, elle doit sans doute mettre en place une politique étrangère beaucoup plus partenariale avec notamment :

- **le Mercosur** qui observe le modèle d'intégration européen et qui ne demande que de pouvoir bénéficier de l'attention et de l'expertise européenne pour accomplir sa propre intégration alors que se préparent les premières élections au suffrage universel du Parlement du Mercosur en 2010 et que les États-Unis font preuve d'un moindre intérêt pour le cône sud. Le Mercosur est sans doute l'un des lieux dans le monde les plus proches des valeurs européennes et les plus enclins au multilatéralisme mais aussi ouvert à la lutte contre le réchauffement climatique. Notre intérêt est de mettre en œuvre un véritable partenariat politique et stratégique avec le Mercosur et en premier lieu d'associer une délégation du Mercosur de manière systématique à notre préparation des sommets internationaux ;

- **la Turquie** qui constitue le partenaire privilégié pour stabiliser le Moyen-Orient. Prenant progressivement son émancipation par rapport à Washington, la Turquie réussit le tour de force de maintenir des relations avec l'ensemble des forces en présence pour lesquels elle est un acteur politique crédible. Les Européens, en raison de leur division mais aussi d'une stratégie fondée sur l'aide, ne sont perçus que comme une force d'appui tandis que les États-Unis, s'ils sont indispensables, ne sont pas perçus comme l'honnête courtier qu'ils prétendent être. Si partenariat privilégié il doit y avoir entre l'Europe et la Turquie, c'est sur ce terrain qu'il doit prendre forme et qu'il doit être institutionnalisé. Il permettrait de réduire la surmilitarisation de la Grèce (et de contribuer ainsi à la résorption de son déficit public) ainsi que de redéployer les forces turques vers le Sud (Proche Orient) et l'Est (Irak) ;

- **L'Inde**, dont la population dépassera en 2030 celle de la Chine, et qui cherche un partenaire pour contrebalancer l'alliance américano-chinoise et jouer un rôle plus important dans la diplomatie mondiale. Comme l'Union européenne, l'Inde est en outre une Union d'États qui assume le principe d'unité dans la diversité: mosaïque

d'identités religieuses, sociales, linguistiques (18 langues officielles) et culturelles, l'Inde doit sans cesse composer avec les intérêts locaux pour préserver son unité, tout en limitant les tensions que ces particularismes génèrent et en préservant le caractère démocratique de son système politique.

L'Europe doit également se donner les moyens de former les futures élites russes et africaines de manière massive dans une perspective de démocratisation de long terme. À court terme, elle doit renforcer le dialogue et assurer une présence visible tant culturelle qu'économique ou diplomatique tant en Russie que sur le continent africain.

En tout état de cause, la nouvelle diplomatie européenne doit être innovante et rompre radicalement avec les pratiques diplomatiques du XIX<sup>ème</sup> siècle qui sont encore trop présentes dans les diplomaties nationales, ce qui suppose qu'elle utilise au mieux les nouvelles technologies, le soft power, les relais des ONG, des think tanks et des universités. Elle doit aussi se faire au service des intérêts économiques européens et pas seulement en vertu de bonnes intentions et de valeurs affichées et altruistes, ce qui est certes et doit rester un des éléments différenciants de l'approche européenne. L'efficacité, la défense des intérêts européens concrets (États, entreprises, citoyens) sur le terrain doivent être prioritaires. Il s'agit également de tirer le meilleur parti des diplomaties nationales notamment celles des grands pays qui ont de grande tradition diplomatique mais aussi des expertises sectorielles ou géographiques fortes. Enfin l'action concertée avec les relais de la société civile et le développement d'un véritable faire savoir de l'action et des positions européennes tant au sein de l'Union qu'à l'extérieur sont des conditions majeures de l'efficacité, de la légitimité et de l'influence – au moins perçue – de l'Europe dans le monde.

L'Europe doit donc prendre la mesure de la convergence des dimensions économiques et politiques. Les considérations économiques rejoignent désormais complètement les considérations politiques avec des grands États qui mènent une politique extérieure conformes à leurs intérêts économiques et stratégiques (politique énergétique, fonds souverains...) et qui se sont engagés dans une lutte pour les ressources naturelles. Ces « États continents » ont une capacité d'action rapide et de mobilisation de leurs ressources mais aussi une capacité à créer à court terme des rapports de force pour soutenir leurs intérêts que l'Europe n'a pas, c'est tout l'enjeu de l'europanisation de la politique étrangère et de défense commune avec la création du service extérieur commun et le développement d'une culture diplomatique commune nouvelle. Il s'agit pour les Européens d'inventer la diplomatie du XXI<sup>ème</sup> siècle et de rompre ainsi avec des traditions diplomaties directement héritées du XIX<sup>ème</sup> siècle.

## 1.3. Réunir les Européens et les États membres autour d'un projet commun

### 1.3.1. L'enjeu de la cohésion et de l'identité européennes

Les années passées et, singulièrement, les débats occasionnés par le projet constitutionnel ont montré la difficulté que l'Europe éprouve à accroître sa cohésion interne et à définir une identité commune, **c'est tout**

**l'enjeu des contours de la solidarité européenne.** Ceci vient tout d'abord de la question des frontières<sup>1</sup> : comment définir un « nous », lorsque les contours géographiques de ce « nous » sont perpétuellement redéfinis ? Un des enjeux majeurs de l'Union est ainsi d'écrire un récit commun<sup>2</sup>. Or ce récit ne saurait être uniquement celui de la paix, de la réunification du continent ou de la réalisation et l'achèvement d'un grand marché. Les Européens doivent pouvoir s'unir autour de ce qu'ils ont en commun au-delà de ce qui leur permet de simplement cohabiter.

De ce point de vue, il faut savoir entendre la demande des citoyens européens. Cette demande passe largement aujourd'hui par la protection de l'individu : protection contre l'insécurité et le terrorisme, protection contre les aléas de la vie (perte d'emploi, accidents, etc.), réduction des risques locaux (sanitaires et industriels notamment) et internationaux (sur le plan environnemental et énergétique par exemple). Y répondre suppose de bannir les discriminations (par le sexe, l'âge ou la nationalité) qui font peser un risque supérieur sur certaines catégories de la population ainsi que les excès de toute nature notamment ceux ayant conduit à la récente crise économique et financière ou qui sont associés au dérèglement climatique. C'est pour cela qu'il existe une préférence européenne pour la norme : les Européens souhaitent des normes protectrices et ils souhaitent que l'Europe soit capable de définir des standards communs que l'Union puisse étendre au plan mondial par le biais des négociations internationales. En même temps, ces normes ne doivent pas empêcher la prise de risque (notamment entrepreneuriale), la créativité et la responsabilisation de chacun. Il s'agit bien de construire une liberté effective et une liberté européenne. De ce point de vue, l'Europe a encore beaucoup à faire et à inventer. Par exemple, on peut juger insuffisante la couverture actuelle de certains risques sociaux comme les inégalités d'accès aux soins, la précarité (symbolisée par les travailleurs pauvres, qui représentaient 8% des travailleurs européens en 2007) et l'éloignement durable de l'emploi, les difficultés de logement, le handicap, la dépendance ou encore les modes de garde de la petite enfance.

Plus généralement, l'Europe se caractérise par la conviction que les principes du libéralisme politique – fondés sur l'idée que l'action publique doit permettre aux

1. Voir sur ce point Michel Foucher : « L'Union politique européenne : un territoire, des frontières et des horizons », *Esprit*, novembre 2006, et « Pouvons-nous vivre sans frontières ? » in N. Gnesotto et M. Rocard (dir.), *Notre Europe*, 2008, Robert Laffont.

2. Sur ce point, voir Thierry Chopin, « Après Lisbonne, quel projet politique pour l'Europe ? », *Questions d'Europe – Policy papers de la Fondation Robert Schuman*, n. 147, 19 octobre 2009.

individus de s'épanouir et de s'épanouir en assurant certains risques et en veillant à l'égalité des chances de chacun – doivent l'emporter dans la sphère économique<sup>3</sup>. L'histoire européenne est, en effet, marquée par les expériences successives des imperfections du marché et des imperfections de l'intervention publique. Il n'est donc plus question de recourir à la croyance idéologique dans les vertus absolues de l'un ou de l'autre (i.e. leur identification présumée avec l'intérêt général), ce qui ne signifie pas l'abandon du volontarisme. Mais, comme dans le domaine politique, l'intervention publique en matière économique doit rester mesurée, justifiée par les externalités, l'asymétrie d'information, la définition nécessaire des règles du jeu d'institutions comme les marchés financiers, la monnaie ou la concurrence, dont il convient d'assurer la continuité. Les institutions du marché doivent être soumises à des règles mais l'intervention de l'État doit l'être également, pour éviter les tentations populistes et préserver le caractère régulateur du marché. Dans ce monde non-parétien où nous cherchons constamment des «second best», nous tâtonnons, et c'est normal. Mais cela doit rester un tâtonnement prudent, encadré par des règles qui nous préservent des simplifications dangereuses de l'idéologie. C'est là un principe qui peut réunir les Européens tant sa pertinence a été démontrée par les expériences historiques des États membres, parfois tragiquement.

Mais l'Europe ne sera pas capable d'inventer ce récit commun autour de l'idée d'un libéralisme politique proprement européen si elle ne se donne pas les moyens d'une citoyenneté politique européenne. Ce défi de la citoyenneté politique européenne est en outre nécessairement lié à la question de la politisation et de la médiatisation des questions européennes. Par là, c'est toute la légitimité du projet européen qui doit être en permanence assurée : les citoyens doivent se savoir représentés et écoutés. C'est aussi cela qui créera une réelle cohésion européenne, au-delà des seuls transferts financiers et des garanties sociales, aussi utiles soient-ils.

Les États membres de la zone euro ont su mettre en place une monnaie commune, aujourd'hui reconnue comme l'un des acquis majeurs de la construction européenne. La crise a montré son rôle protecteur (notamment pour les taux d'intérêt des pays les plus fragiles). De la même façon, la crédibilité de la politique monétaire européenne a été renforcée par la cohérence de la ligne politique adoptée par la Banque centrale européenne et par l'indépendance dont elle bénéficie, malgré ses réactions parfois un peu tardives face au retournement du cycle économique (en raison de la priorité donnée à l'inflation constatée au détriment de l'anticipation nécessaire compte tenu des délais de transmission de la politique monétaire). Cependant, la crise a également révélé les limites de l'Union économique et monétaire : la coordination des politiques budgétaires au travers du Pacte de Stabilité n'a pas réussi à préserver (ou restaurer) les marges de manœuvre budgétaire de plusieurs États membres dont la dette publique était trop élevée dès avant la crise. La protection même que l'euro offre aux économies des États membres réduit les incitations à la prudence en matière d'endettement privé et public (comme le montre bien la situation des finances publiques de la Grèce aujourd'hui). Elle peine

3. Voir sur ce point p.6 à 9. **Rapport EuropaNova 2006, Recommandations de la société civile au Conseil européen**, « Peut-on encore faire l'Europe sans les Européens? », Juin 2006

budgétaire de plusieurs États membres dont la dette publique était trop élevée dès avant la crise. La protection même que l'euro offre aux économies des États membres réduit les incitations à la prudence en matière d'endettement privé et public (comme le montre bien la situation des finances publiques de la Grèce aujourd'hui). Elle peine aujourd'hui à définir une stratégie cohérente de retour à l'équilibre des finances publiques et elle ne prend pas non plus en compte la supervision de l'endettement privé et des déséquilibres extérieurs, qui ont pourtant joué un rôle prépondérant dans la crise économique actuelle. D'autre part, la crise a souligné la difficulté de la coordination budgétaire en temps de crise. Le budget communautaire, en raison de sa petite taille, n'a pu jouer qu'un rôle relativement marginal, tandis que les relances budgétaires des États membres ont considérablement varié quant à leur taille ou aux instruments utilisés. Il est du reste notable que les États membres se sont opposés jusqu'à tardivement sur la politique budgétaire adéquate face aux risques de récession. Enfin, la politique budgétaire des États membres a montré au cours de ces dernières années qu'elle était insuffisamment coordonnée à la politique monétaire : à plusieurs reprises, le «policy mix» européen a été sous-optimal, caractérisé par une politique budgétaire trop accommodante et par une politique monétaire trop rigoureuse en réponse (alors que l'inverse est plus efficace d'après l'analyse économique)<sup>1</sup>.

### 1.3.2. L'avenir de l'Union économique et monétaire

À ces constats s'ajoutent les divergences de stratégies économiques entre les économies de certains États membres pourtant fortement interconnectées sur le plan commercial. C'est notamment le cas de la France et de l'Alle-

magne : les deux principales économies de l'UE ont depuis une décennie désormais des moteurs de croissance différents (le commerce extérieur pour l'Allemagne, la consommation pour la France) sans que cette stratégie soient réellement efficace pour la croissance (en raison, notamment, de la faiblesse de l'investissement dans les deux cas). Le résultat est une divergence des structures économiques. Alors que la part des exportations dans le PIB est restée relativement stable en France (25,7% en 1997, 26,1% en 2008), elle a explosé en Allemagne où elle est passée de 27,5% en 1997 à 47,2% en 2008. Or ce changement de structure crée des intérêts économiques divergents qui ne facilitent pas la mise en cohérence des politiques économiques des États membres de la zone euro. C'est pourtant un défi considérable pour la sortie de crise si l'Europe veut retrouver une stratégie économique cohérente, compatible avec une politique monétaire unifiée. Ce défi de l'hétérogénéité se pose en outre pour les États aspirant à rejoindre la zone euro. Le processus d'admission des pays candidats supposera une rediscussion des critères de convergence applicable dans le monde de l'après-crise pour s'assurer qu'ils répondent à la fois aux nécessités d'une zone monétaire unifiée et à la perturbation des données macroéconomiques suscitées par la crise. Le défi consiste donc à rapprocher les vues des États membres de la zone euro sur ces différents sujets au sein de l'Eurogroupe.

1. Voir sur ce point Cohen, E., Aghion, P. et Pisani-Ferry J. (2006), **Politique économique et croissance en Europe**, Rapport du Conseil d'analyse économique, La Documentation française.

## 2. Définir des objectifs mobilisateurs

*Pour relever les défis qui lui sont adressés, l'Europe doit définir ses «nouvelles frontières» et identifier les objectifs qui doivent mobiliser l'énergie de ses citoyens, de ses entreprises et de ses décideurs*

Autrement dit, elle doit être plus politique dans sa vie interne et dans sa relation au monde. Ceci passe par la définition de priorités stratégiques: l'Europe doit mobiliser le capital humain dont elle dispose, se doter d'une politique macro-économique mieux coordonnée et plus innovante, s'affirmer comme un leader dans l'adaptation aux mutations technologiques, sociétales et environnementales, et enfin construire son identité et sa puissance politique dans le monde de demain.

### 2.1. Valoriser le capital humain européen

#### 2.1.1. « Former mieux »

Pour répondre au défi de la qualification des travailleurs, si cruciale pour la compétitivité et l'employabilité (mais aussi pour la réduction des inégalités) en Europe, il est essentiel d'améliorer la formation. Ceci passe par un travail à plusieurs niveaux.

L'Europe doit d'abord se doter d'un enseignement supérieur compétitif vis-à-vis du leader mondial dans ce domaine, les États-Unis, mais aussi des pays émergents où le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur ne cesse d'augmenter. Ceci suppose d'augmenter les dépenses annuelles d'éducation par étudiant dans l'enseignement supérieur (en 2005, elles étaient de 21000 euros aux États-Unis contre 8300 dans l'UE). Cela requiert également d'améliorer l'efficacité de cet investissement : la gouvernance des universités doit être améliorée, de même que les infrastructures mises à disposition des étudiants et des professeurs. D'autre part, les cursus doivent être mieux en rapport avec les besoins de qualification du marché du travail. Enfin, l'interdisciplinarité mérite d'être promue, notamment dans les premiers cycles universitaires, de façon à doter l'ensemble des étudiants des compétences communes qui leur permettront d'être ensuite plus mobiles dans leurs carrières. Il s'agit de prendre en compte le fait qu'il y a deux objectifs de l'éducation en vue de développer l'employabilité des étudiants : apprendre à certains leurs métiers (c'est le cas notamment pour les métiers techniques), apprendre aux autres à apprendre vite et à disposer des qualités nécessaires pour évoluer efficacement dans le monde du travail et notamment dans les entreprises (ils apprendront la dimension technique de leur métier essentiellement sur le tas mais doivent disposer d'une capacité relationnelle, rédactionnelle, et d'une culture générale solide). Ces principes doivent être ceux qui sont assignés à la licence de façon à assurer l'employabilité dès après ce premier diplôme de l'enseignement supérieur. Le master et le doctorat doivent permettre une spécialisation plus poussée, y compris après un début de carrière professionnelle. D'une façon générale, il serait souhaitable d'assurer la transparence des formations quant à leurs débouchés.

En matière de formation initiale, augmenter les qualifications suppose également de lutter contre l'échec scolaire et les inégalités d'accès à la connaissance, qui doivent être des priorités européennes. En 2007, 15% de la population âgées de 18 à 24 ans est sortie du système scolaire avec un niveau d'étude qui ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur. Le gâchis est immense. C'est un problème difficile, mais qui mérite de concentrer les moyens pour le résoudre tant son coût est important. Il s'agit notamment de favoriser la mixité sociale dans les établissements d'enseignement (pour éviter la concentration locale des difficultés), de favoriser une meilleure orientation des élèves en leur permettant de découvrir la voie où ils pourront le mieux développer puis exercer leurs aptitudes, de cibler tôt les moyens sur les élèves en difficulté, de développer les systèmes de bourses en vue de limiter les effets négatifs de conditions matérielles peu propices à l'apprentissage.



Le troisième volet du «Former mieux» doit concerner la formation tout au long de la vie. En effet, celle-ci est déterminante pour l'amélioration du «stock» de compétences : améliorer la formation initiale n'a un impact qu'à moyen terme, rendre plus efficace la formation tout au long de la vie peut avoir un impact immédiat sur le niveau de qualification de l'ensemble de la population active. Les enjeux sont là aussi de plusieurs ordres :

- s'assurer que les dispositifs de formation sont accessibles aux chômeurs en vue de faciliter la reprise d'emploi et de rendre à nouveau employables les chômeurs de longue durée ;
- développer un catalogue de formation en adéquation avec les besoins du marché du travail et les différents niveaux de départ des personnes à former ;
- améliorer la gouvernance des systèmes de formation professionnelle existant, de façon à créer des incitations adéquates et à s'assurer que les fonds sont utilisés de façon transparente et efficace ;
- faire mieux participer les établissements d'enseignement à la formation professionnelle ;
- faciliter la reprise d'étude pour permettre les réorientations tardives.

### 2.1.2. « Travailler mieux »

Pour relever le défi du vieillissement et améliorer le bien être des Européens, travailler mieux est une nécessité. Les conditions de travail doivent être adaptées de façon à limiter les problèmes d'anxiété et de stress, ou encore les

accidents du travail.

Elles doivent être aussi de nature à faciliter le travail des seniors. Ceux-ci doivent pouvoir jouer un rôle notamment dans la transmission des compétences mais ils sont le plus souvent capables de continuer à assurer leur mission modulo certains aménagements (adaptation du poste de travail, travail à temps partiel, repos compensatoires, télétravail) et pourvu que la motivation soit suffisante (on retrouve là l'exigence de conditions de travail moins stressantes). C'est un nouveau modèle qui est à inventer et qui supposera la mise en œuvre de nouvelles normes en collaboration avec les partenaires sociaux.

Travailler mieux, c'est aussi mieux associer les salariés au processus d'innovation et valoriser mieux leur contribution aux succès des organisations auxquelles ils appartiennent. C'est également être plus inventif en termes de perspectives de carrière. L'utilité sociale des individus, c'est à dire la manière dont ils perçoivent eux-mêmes leur valeur ajoutée et celle de leurs collègues, constitue un facteur clé de productivité.

Il faut par ailleurs envisager le développement de nouvelles formes d'activité pour les plus âgés. L'engagement associatif est une voie à explorer qui doit permettre à la fois d'accroître la solidarité et de permettre l'épanouissement ainsi que l'intégration sociale des retraités. Favoriser les initiatives en ce sens dans une société doit permettre de valoriser le temps libre des plus âgés et de participer à la création d'une «économie de la contribution» fondée sur des relations autres que seulement marchandes et salariales.

Parallèlement, il faut promouvoir l'activité au service des plus âgés. De nombreux emplois de service peuvent être créés dans ce domaine. Il s'agit également par là de limiter la dépendance des plus âgés, de leur permettre de vivre plus longtemps chez eux, et de disposer de services et produits adaptés à leurs besoins spécifiques. L'Europe peut devenir un leader dans ce secteur qui concerne aussi bien l'industrie que les services et innover. C'est un marché qui est en outre prometteur car le vieillissement ne concernera pas que l'Europe : la Chine et la Russie vont par exemple être confrontées à ce défi très rapidement.

### 2.1.3. Faire de la santé des Européens un avantage compétitif

Le vieillissement de la population, mais aussi la progression des dépressions en Europe ainsi que le défis des grandes causes de décès (cancer, affections cardiovasculaires, maladie d'Alzheimer, diabète) rendent nécessaire un fort investissement dans le domaine de la santé. Outre ce qui a déjà été dit plus haut sur la nécessité d'améliorer les conditions de travail, il s'agit notamment d'améliorer l'environnement et les pratiques de la vie quotidienne (logement insalubre, alimentation déséquilibrée, maltraitance, isolement, modes de vie à risque, etc.). Il y a là à la fois une nouvelle culture à créer et une mise à l'échelle des services de santé à assurer. Cela passe par le domaine éducatif (sport, alimentation, capacité à mieux connaître son corps...) mais aussi par une priorité industrielle.

L'Europe doit ainsi relever le défi industriel de la santé et du bien être au sens large. Favoriser le développement des entreprises européennes du médicament, du matériel médical, du secteur paramédical mais aussi de l'alimentation et plus largement encore de «l'art de vivre» peut générer un double-dividende : un dividende économique (création d'emplois et opportunité de profits) mais également un dividende social (un bien être plus élevé et une réduction – ou du moins une moindre hausse – des coûts sanitaires assurés par la collectivité et les organismes sociaux). Dans ces différents domaines, l'Europe a des positions fortes mais son potentiel d'innovation semble s'éroder. C'est ce potentiel qu'il faut redynamiser au moyen d'une politique de R&D volontariste (là encore dans le domaine industriel mais aussi pour les services), d'une commande publique sophistiquée et de la création d'un environnement réglementaire et compétitif favorable à l'émulation et à la

collaboration des entreprises entre elles ainsi qu'avec les centres de recherche. À cet égard, la promotion de l'interdisciplinarité et la « translationalité », c'est-à-dire la capacité à adapter à une organisation ou un secteur des innovations et méthodes d'autres secteurs, peut constituer un « dividende créatif » non négligeable.

## 2.2. Une politique macro-économique plus solidaire, mieux coordonnée et plus innovante avec une stratégie plus audacieuse en matière de change

La zone euro doit se doter d'un meilleur « policy mix » dans le contexte de la sortie de crise. Celui-ci pourrait reposer sur les éléments suivants :

- un engagement des États membres en matière de retour à l'équilibre budgétaire. De façon à assurer la crédibilité de cet engagement, les États membres pourraient se doter d'une règle constitutionnelle comparable à celle dont s'est dotée récemment l'Allemagne, qui interdit au déficit public de dépasser 0,35% du PIB hors effet conjoncturels à partir de 2016 pour le Bund et de 2020 pour les Länder. Les États membres devraient en outre discuter de la meilleure façon de revenir à l'équilibre sachant qu'une combinaison de baisse des dépenses et de hausse des prélèvements sera nécessaire. En particulier, la coordination du « timing » dans l'adoption des mesures fiscales nécessaires serait bienvenue.

- un renforcement de l'Eurogroupe en vue de rapprocher les orientations de politique économique et la communication politique des États membres, notamment concernant l'articulation des politiques budgétaires et monétaires, ou encore la politique de change. Il s'agira d'éviter ainsi la divergence des stratégies macro-économique et la constitution de déséquilibres européens similaires à ceux que l'on observe à l'échelle mondiale. À terme ce rapprochement devrait viser la mise en place d'une représentation économique extérieure commune au FMI, à la Banque mondiale, voire au G20, dont l'extension pourrait ensuite être proposée à l'ensemble de la zone euro. Ce rapprochement serait grandement facilité par l'harmonisation des processus et des calendriers budgétaires des États-membres concernés, ce qui permettrait de mieux associer les Parlements nationaux à l'Eurogroupe dans le cadre d'une conférence budgétaire annuelle. La création d'une cellule d'analyse et de prospective permettant de mieux quantifier l'impact de la coordination macroéconomique fournirait une aide précieuse à une prise de décision collective mieux informée.

- l'adoption d'une stratégie commune de l'Eurogroupe concernant les déséquilibres économiques mondiaux et permettant de peser sur la valeur de l'euro. L'Europe ne peut se contenter de demander à la Chine de laisser flotter sa monnaie ou même de

la réévaluer significativement. Pour espérer trouver un accord avec la Chine, il lui faut prendre en compte les intérêts de celle-ci. Tout d'abord, la Chine n'acceptera pas une réévaluation de sa monnaie vis-à-vis du dollar et de l'euro si cela a pour conséquence une réévaluation vis-à-vis de ses voisins (et concurrents) asiatiques. Toute proposition doit donc concerner l'ensemble des pays asiatiques. Ensuite, s'il est peu probable que les pays asiatiques acceptent de réévaluer significativement leurs monnaies compte tenu de leur stratégie de croissance (fondée sur les exportations), l'Europe peut au moins ambitionner de stabiliser sa monnaie face aux monnaies asiatiques pour faciliter ses investissements et exportations vers l'Asie. Le cours de l'euro face aux diverses monnaies asiatiques est en effet extrêmement volatile en raison de la combinaison d'une forte volatilité du cours de l'euro face au dollar et de l'alignement des monnaies asiatiques sur le dollar. **Pour stabiliser l'euro face aux monnaies asiatiques, la zone euro devrait s'associer au Japon et proposer à la Chine et aux autres pays asiatiques de remplacer l'alignement sur le dollar par l'adoption d'un adossement de leur monnaie à un panier de devise incluant l'euro et le yen, dont la part respective pourrait être augmentée progressivement face au dollar.** Ceci offrirait aux pays asiatiques un moyen d'échapper à leur dépendance vis-à-vis du dollar et de l'économie américaine et permettrait réciproquement à l'Europe d'éviter la constitution d'un G2 Chine-États-Unis l'excluant *de facto* de la définition des équilibres économiques mondiaux. En outre, cette solution aurait l'avantage de rediriger une partie de l'épargne asiatique vers l'Europe, favorisant ainsi l'investissement et le financement de la dette publique dans les États membres de la zone euro. Elle n'empêchera pas l'Europe (au contraire, elle lui donnera une position plus forte dans la négociation) de demander aux pays asiatiques de procéder aux ajustements internes nécessaires, en particulier le soutien de la demande domestique (par l'amélioration de la protection sociale ainsi que le développement de l'accès au crédit des entreprises et des ménages). L'Europe incitera également par là les États-Unis à faire les ajustements qui leur échoient (accroissement du niveau de l'épargne privée et forte réduction des déficits publics en sortie de crise) dans la nécessaire réduction des déséquilibres mondiaux, car les États-Unis ne pourront plus compter sur le financement illimité fourni jusque là par l'épargne asiatique. Les États-Unis trouveront néanmoins eux aussi un avantage dans ce nouveau système car la dépréciation du dollars face au yuan qui s'ensuivra lui permettra de réduire son déficit commercial.

- une réforme plus générale de la gouvernance de la zone euro. Cette proposition pourrait reposer sur les fondements suivants : supervision de l'endettement privé ; internalisation de la règle budgétaire dans le droit des États membres (possiblement au travers de l'adoption d'une directive contraignante concernant les déficits en périodes de haut de cycle et les principes de bonne gouvernance en matière de préparation du budget) ; adoption de positions communes sur les déséquilibres économiques internationaux, défendues ensuite communément au niveau international et discutées avec la BCE pour en tirer, le cas échéant, les conséquences en

matière de politique monétaire.

- la définition d'un programme commun de réformes structurelles. Un premier objectif, qui peut être mis en œuvre dans le cadre des plans de relance, consiste à augmenter la part de l'investissement dans la dépense publique, de façon à favoriser notamment le financement de l'enseignement supérieur, de la recherche (les dépenses de R&D ont stagné dans l'UE malgré la Stratégie de Lisbonne), des programmes d'infrastructures et des projets industriels soutenus par les pouvoirs publics. Un deuxième objectif devrait consister à s'assurer de l'employabilité de la population active comme nous l'avons déjà vu («better train» et «better work») Le troisième objectif devrait consister dans une réforme des systèmes de protection sociale de façon à préserver la viabilité financière des systèmes de santé et de retraite. Ceci suppose soit de s'entendre sur l'augmentation de la part de la protection sociale dans les dépenses publiques (mais il faut alors le compenser par une baisse des dépenses ailleurs) soit d'en réformer la gestion (de façon à augmenter les prélèvements correspondants ou à diminuer les avantages accordés). Dans les deux cas, cette réforme, rendue nécessaire par le vieillissement de la population sera très sensible politiquement. Enfin, le dernier objectif consiste à améliorer l'environnement réglementaire et concurrentiel des entreprises en vue d'améliorer leur compétitivité, ce qui suppose des initiatives nombreuses et diverses qui vont de l'amélioration du financement des entreprises jusqu'aux investissements nécessaires pour assurer sur le long terme l'accès des entreprises à l'énergie et aux infrastructures (numériques par exemple) à un prix raisonnable.

Par ailleurs, la qualité de la dépense communautaire devra être améliorée. Il ne s'agit pas de réduire le budget communautaire limité aujourd'hui *de facto* à 1% de PIB de l'Union, mais d'adopter un processus budgétaire qui ne parte pas de dépenses historiques mais d'une évaluation des véritables besoins d'investissements et d'actions collectives. À cet égard, il faut inverser la démarche budgétaire actuelle.

## 2.3. Adapter l'Europe aux mutations technologiques, sociales et environnementales

### 2.3.1 Imaginer la société de demain : investir dans l'entrepreneuriat et la créativité

Le futur de l'Europe et sa compétitivité dépendront de sa capacité à exercer ses talents créatifs et entrepreneuriaux. Ceci suppose de créer une politique européenne volontariste pour favoriser la naissance de projets ainsi que leur traduction entrepreneuriale. Pour cela, plusieurs objectifs doivent mobiliser l'Union européenne :

- Faciliter la création d'entreprise en créant notamment un congé payé selon les mêmes modalités que les indemnités de chômage pour les salariés dotés d'un projet d'entreprise avéré et solide.

- Favoriser le financement des PME : l'Europe est en retard sur les États-Unis en matière de financement des PME, notamment en matière de capital risque et de soutien à la R&D des PME. Le Small Business Act européen est une bonne initiative mais il faut le doter de moyen comparable à son aîné américain, le décliner au niveau national et l'articuler aux règles existantes en matière d'aides d'État.

- Encourager les écosystèmes favorables à l'innovation : les succès commerciaux innovants naissent le plus souvent de la rencontre entre techniciens (ingénieurs, chercheurs, experts d'un domaine particulier, etc.), commerciaux, producteurs de contenus (designers par exemple) et financeurs. C'est ce rapprochement des compétences qu'il faut favoriser, que ce soit dans les campus universitaires ou entre acteurs déjà existants. Ceci doit conduire l'Union à une réflexion sur sa géographie économique de façon à ne pas saupoudrer les investissements et à exploiter les effets d'agglomération. En particulier, l'Union européenne pourrait systématiser la cartographie de ses clusters d'activités et s'assurer qu'ils se dotent d'une stratégie locale cohérente à long terme en vue d'exploiter et de développer les écosystèmes existant tout en les adaptant aux besoins présents et futurs du marché (par exemple en matière de formation et de recherche). L'Union européenne et les États membres pourraient ensuite mieux évaluer la manière dont ils peuvent le mieux aider ces clusters à se développer. La création d'un réseau européen de clusters permettrait également de favoriser les échanges d'expériences et le partage de meilleures pratiques.

- Favoriser le développement des PME : l'enjeu n'est pas uniquement de faire naître des idées et des innovations mais également de les accompagner et de les faire prospérer. La BEI et plus particulièrement le FEI, peuvent jouer un rôle important aux côtés de fonds privés pour intervenir au moment où une entreprise cherche à

changer d'échelle sur la base d'une offre innovante ayant déjà rencontré un certain succès.

L'Union européenne doit également se fixer l'objectif d'investir mieux en se fixant des critères d'investissement pertinents. En particulier, la révision des critères d'attribution des aides européennes est nécessaire. Ces critères doivent garantir que les exigences suivantes sont remplies :

- l'investissement atteint une taille critique justifiant la participation communautaire ;
- réciproquement, la contribution de l'Union atteint un niveau suffisant pour justifier la participation communautaire et le contrôle de l'utilisation des fonds ;
- l'investissement n'aurait pas pu se faire sans l'intervention communautaire ou est justifié par des motifs explicites de redistribution entre régions européennes ;
- l'impact sur le tissu économique local a fait l'objet d'une évaluation ex ante justifiant rigoureusement la pertinence économique ou sociale de l'engagement des fonds ;
- le projet démontre une préoccupation marquée à l'égard des utilisateurs finaux et est en cohérence avec les priorités de l'Union en matière de compétitivité ;
- le projet fait l'objet d'un management cohérent avec un pouvoir discrétionnaire et un leadership clair confié au chef de projet ;
- le financement du projet est garanti avec un engagement contraignant des bailleurs ;
- les projets font l'objet d'un engagement politique des États et de l'UE, assortis d'une clause de sortie pour les projets risqués, garantissant que les pertes seront limitées en cas d'échec.

Enfin, l'Union européenne doit mieux intégrer et optimiser l'impact fort des industries de défense sur l'innovation et le développement des sociétés innovantes, les grandes mais aussi les PME. La stratégie industrielle de la Défense aux États-Unis qui est le fruit d'une coopération étroite avec le gouvernement fédéral des États-Unis ainsi que du soutien stratégique, législatif (avec une réglementation régulant les prises de participation par les étrangers dans les secteurs jugés stratégiquement sensibles) et financier de celui-ci contribue très fortement à favoriser l'innovation civile dans de très nombreux secteurs (miniaturisation, numérisation, méta-systèmes, réseaux, protection de l'homme, biotechnologies, nanotechnologies, sécurité globale, furtivité, nouvelles énergies, non pollution et dépollution, nouveaux systèmes de détection qui sont clés pour des industries très fortement

innovantes comme l'aéronautique et le spatial, l'automobile, la pharmacie et la santé, les technologies numériques, les industries de l'environnement et du développement durable...). Elle a également un impact puissant sur la consolidation d'un tissu de PME innovantes ainsi que sur la géographie et donc les effets d'agglomération d'industries et de services à forte valeur ajoutée aux États-Unis. A contrario, la dynamique d'innovation dans le secteur civil contribue à renforcer le leadership technologique des industries militaires américaines. Il existe donc un puissant cercle vertueux qui est largement lié à des raisons de taille critique suffisante et d'une stratégie de coopération entre le militaire et le civil institutionnalisée de fait et systématisée.

Cette dimension pourrait sans doute être mieux incluse dans le cadre d'une coopération structurée permise par le traité de Lisbonne mais aussi de la stratégie de Lisbonne.

### 2.3.2. Faire de l'Europe le leader mondial de la croissance verte et des énergies renouvelables

L'Europe souhaite, à raison, assumer le rôle de leader en matière environnementale, à la fois pour assumer sa part de responsabilité dans la lutte contre le changement climatique et pour bénéficier des effets d'entraînement de l'innovation verte sur sa croissance. Elle s'est donnée pour cela un cadre contraignant. Néanmoins, pour assumer un réel leadership, l'Europe doit aller

plus loin :

- Marquer son engagement politique au plus au niveau. À l'exemple de certains gouvernements d'États membres, la Commission devrait donner une place privilégiée au Commissaire en charge du développement durable qui devrait avoir le statut de vice-président de la Commission européenne
- Harmoniser les règles environnementales des différents États membres. Cela suppose notamment de rapprocher la fiscalité verte des États membres. Si l'Europe dispose déjà d'un prix du carbone au travers du système ETS, elle pourrait utilement se doter d'une taxe carbone commune pour limiter les distorsions entre États et couvrir les acteurs échappant au système ETS (les ménages, les transports et l'agriculture).
- Faciliter l'ajustement structurel environnemental. Les projets visant à faciliter la poursuite des objectifs communautaires en matière environnementale ont été jusqu'ici limités et, surtout sont restés dispersés. Or, compte tenu des coûts associés à la transition vers une «économie verte», qui touchent ou toucheront les travailleurs et les entreprises de nombreux secteurs (agriculture, pêche, industrie), il est nécessaire que l'Europe dispose d'instruments d'accompagnement



- Soutenir la R&D «verte» par des financements publics. Le rythme de l'innovation sera déterminant pour déterminer la capacité d'ajustement de l'Europe et du monde dans son ensemble. Compte-tenu du fait que les technologies environnementales restent encore émergentes et que les marchés restent encore incertains, un effort d'investissement public est nécessaire que les entreprises pourront ensuite relayer dès que les technologies et les marchés seront plus matures<sup>1</sup>. Il s'agit également de veiller à créer d'office une taille de marché suffisante pour le green business en Europe en veillant à une harmonisation très forte et rapide des normes environnementales et de développement durable.

- Participer activement à la gouvernance mondiale de l'environnement<sup>2</sup>.

- Investir massivement dans les énergies « vertes » alternatives. C'est là une voie nécessaire, à la fois pour que l'Europe ne prenne pas de retard dans la nouvelle révolution industrielle qui s'annonce (contrairement au retard qu'elle avait pris dans le domaine numérique par exemple) et pour tenir compte du blocage actuel des négociations internationales sur le climat, qui impose un effort unilatéral (à la fois d'investissement dans les technologies vertes et dans les économies d'énergie).

## 2.4. Construire la puissance politique de l'Europe dans le monde de demain

### 2.4.1. Bâtir une citoyenneté européenne inclusive et active

La citoyenneté européenne est encore à construire. Pour cela, un effort très conséquent est à faire pour augmenter le «capital social» des européens, dont des recherches récentes<sup>3</sup> ont montré l'importance pour le bien être et la croissance. En Europe, ceci passe

par la promotion des instruments de l'action collective : il est de ce point de vue important de chercher les moyens d'inverser la tendance à la baisse du taux de syndicalisation et, sur un autre registre, de promouvoir l'esprit civique en Europe (notamment au travers de l'éducation). D'autre part, l'Union européenne doit

<sup>1</sup> Voir sur ce point Aghion, P., Hemous D., Veugelers, R. (2009), «No Green Growth Without Innovation», **Bruegel Policy Brief**, 23 novembre 2009 ; et Aghion, P., Serre C..., Veugelers, R. (2009), «Cold Start for the Green Innovation Machine», **Bruegel Policy Contribution**, 23 novembre 2009.

<sup>2</sup> Voir sur ce point Tirole, J. (2009), **Politique climatique : une nouvelle architecture internationale**. Rapport du Conseil d'analyse économique, La Documentation française.

<sup>3</sup> Voir sur ce point Algan, Y. and Cahuc P. (2007), **La Société de défiance**, Editions rue d'Ulm.

définir un *modus vivendi* entre les libertés associées au marché intérieur (notamment la liberté d'établissement) et les droits fondamentaux reconnus par le droit des États membres (par exemple le droit de grève). Confronté à de nombreux cas, la CJCE a développé une jurisprudence qui mériterait d'être intégrée et clarifiée dans une législation européenne.

D'autre part, la construction d'une citoyenneté européenne passe par le développement de sa dimension politique. Ceci suppose de favoriser une participation démocratique active proprement européenne aux affaires communautaires<sup>4</sup>. L'encouragement de structures politiques et de la société civile (ONG, associations, fondations, think tanks d'envergure européenne) est nécessaire afin de favoriser un véritable espace public européen permettant de développer par exemple des campagnes réellement européennes et d'assurer la continuité du débat partisan au niveau communautaire. Enfin, la montée en puissance du Parlement européen devrait conduire, *in fine*, à lui donner un réel pouvoir d'initiative politique en Europe.

La citoyenneté européenne doit s'adapter aux besoins et aux réalités de l'immigration. De ce point de vue, le statut offert aux résidents de longue durée ressortissants des pays tiers (qui sont quelques 13 millions dans l'UE) reste par de nombreux aspects discriminatoires malgré les progrès enregistrés depuis 2003. Or, les résidents de longue durée sont influencés par les politiques communautaires ainsi que par l'activité normative de l'Union européenne, et ils ont des devoirs similaires à ceux des ressortissants européens. Ils exercent une activité régulière de travail et paient leurs impôts dans l'État membre de résidence, mais ils sont exclus des processus de formation des décisions politiques, contrairement à un des principes fondateurs de la démocratie moderne selon lequel il ne devrait y avoir d'imposition sans représentation («no taxation without representation»).

La situation des résidents de longue durée ressortissants des pays tiers pose implicitement la question de l'opportunité d'une citoyenneté politique européenne détachée de la nationalité des États membres. Il serait effectivement pertinent de faire dépendre la citoyenneté européenne de la résidence régulière sur le territoire communautaire, indépendamment de la nationalité des États membres<sup>5</sup>. La reconnaissance de la citoyenneté de l'Union en fonction de la résidence permettrait de faire de l'Union européenne une véritable communauté politique tout en laissant intacte la compétence étatique en matière de nationalité. Elle renforcerait en outre la fonction d'identification de la citoyenneté européenne. C'est un débat

4. Voir sur ce point Guillaume Klossa et Stéphane Rozès, «L'identité à l'épreuve de l'Europe», revue *Commentaire*, n°121, Printemps 2008

5. Cette solution a été défendue par le Parlement européen dans son rapport du 15 décembre 2005 « Sur le quatrième rapport de la Commission sur la citoyenneté de l'Union », où il souligne que la construction d'un espace politique et d'une citoyenneté répondant aux évolutions contemporaines des démocraties implique la reconnaissance de droits politiques à toute personne résidant légalement et durablement sur le territoire de l'Union européenne, sans discrimination liée à sa nationalité d'origine.

qu'il faudra ouvrir dans les années qui viennent et qui aurait le mérite de redonner la main à l'Europe en matière de progrès démocratique».

#### 2.4.2. Construire un leadership responsable et démocratique

L'Europe a besoin d'un leadership fort. Ceci suppose de trouver à la fois les institutions capables de le porter ainsi que les hommes et les femmes qui sauront donner une

vision européenne et mettre en perspective les actions et décisions de l'Union à la fois auprès des citoyens et à l'égard du monde. Un objectif important de l'Europe sur le moyen terme est donc de faire en sorte que sa voix porte.

Elle doit pour cela :

- définir un nouveau récit autour de l'Europe susceptible de rassembler les citoyens européens autour d'une identité commune et d'un projet commun. Comme souligné plus haut, ceci pourrait se faire autour des valeurs spécifiques du libéralisme politique européen. Mais cela requiert également d'écrire une histoire de l'Europe et de l'enseigner, ce qui suppose la création de manuels d'histoire européenne en s'appuyant sur le précédent du manuel d'histoire franco-allemand. Cela nécessite enfin d'établir un programme d'action explicite et de ne pas s'exposer au risque que le discours européen semble disproportionné par rapport à l'action réelle. C'est pour cela que nous proposons plus loin un ensemble de propositions concrètes, à caractère programmatique. Il s'agit également de soutenir les initiatives et programmes favorisant l'émergence de nouvelles générations de leaders d'opinion véritablement européens.

- Faire des citoyens européens des relais de l'action européenne : les institutions européennes et les États membres doivent mieux associer les citoyens aux décisions, mieux communiquer sur les enjeux collectifs et les réalisations communes et éviter de donner l'impression que l'Europe n'est qu'un sujet technique dépolitisé. Ceci suppose de proposer une «stratégie société civile et media» différente, offrant un message plus politique et tenant compte des nouveaux relais d'opinion que sont Internet et les réseaux sociaux notamment.

- Renforcer la prise de conscience de l'identité commune des Européens et de la richesse et des opportunités qu'offre la diversité européenne, ce qui passe notamment par la promotion de la mobilité des jeunes en Europe et donc par la mise en œuvre de l'accord politique de novembre 2008 du Conseil fixant l'objectif de 50% d'une génération bénéficiant d'une mobilité européenne à l'horizon 2020.

- porter la voix de l'Europe dans le monde : les pays étrangers ne doivent plus se demander «L'Europe : quel numéro de téléphone ?». Ceci supposera de clarifier dans la pratique la répartition des rôles entre le Président de la Commission, le Président du Conseil et le Haut Représentant de l'UE pour les affaires extérieures,

mais aussi de définir un discours cohérent, une ligne d'action pour la diplomatie européenne et une démultiplication des relais d'opinion notamment médiatiques comme par exemple EuroNews et des programmes de leadership à l'image de l'*International leadership visitor programme* du Département d'État américain. La voix de l'Europe, ce sera également ses diplomates qui devront bénéficier d'une formation ad hoc dans le cadre d'une véritable académie diplomatique européenne.

- renforcer l'effort d'évaluation constante des politiques européennes et sa transparence, pour afficher la conscience qu'a la Communauté de sa responsabilité vis-à-vis des citoyens. Les pratiques d'expérimentation pourraient également être utilisées dans ce même but d'évaluation mais avec le souci de disposer de leurs résultats avant la généralisation d'une politique.

### 2.4.3. Mieux protéger les citoyens et sécuriser l'accès aux ressources

La sécurité des citoyens prend des formes nouvelles à un moment où des technologies nouvelles se développent. Il ne s'agit plus seulement de protéger l'intégrité physique des individus mais également leur intégrité morale et culturelle. À l'ère d'Internet, le respect de la

vie privée des individus, la préservation de leur patrimoine notamment culturel... sont des enjeux nouveaux auxquels les nations seules ne peuvent plus répondre. Des normes nouvelles sont nécessaires et comme cela est déjà le cas en matière sociale ou environnementale, seule l'Europe est en mesure d'initier un mouvement de définir de normes protectrices à l'échelle planétaire.

Le monde de 2030 sera beaucoup plus politisé que la période actuelle qui reflète encore le multilatéralisme et l'esprit des institutions internationales mises en place au lendemain de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale. À titre d'exemple et afin d'échapper aux pressions à la hausse des matières premières et énergétiques mais aussi de sécuriser leur croissance industrielle, la Chine et l'Inde ont initié une stratégie d'acquisition des ressources rares notamment en Afrique qui leur permettra de peser fortement et directement sur les cours à terme. A contrario, la Russie tire partie de sa richesse gazière et pétrolière pour créer un rapport de forces avec les Européens, parfois les diviser et imposer ses projets notamment ses oléoducs et gazoducs. Par rapport à ces deux sujets, les Européens doivent agir de manière beaucoup plus efficace et coordonnée, ainsi :

- en matière énergétique, les Européens devraient définir et mettre en oeuvre une véritable politique énergétique extérieure qui pourra être initiée dans le cadre d'une coopération renforcée permettant une meilleure analyse des besoins, une stratégie d'acquisition et de négociation à moyen long, un soutien aux groupes énergétiques européens, la création d'une « golden share européenne » concernant les entreprises énergétiques européens, la mutualisation des moyens publics européens et nationaux.

- En matière de ressources minières, un partenariat global avec l'Afrique serait sans doute nécessaire. Ce partenariat devrait respecter certains principes : l'acquisition de ressources africaines par un tiers doit donner lieu à un juste partage de la valeur impliquant des bénéfices durables et visibles pour les populations, il ne doit pas conduire à un épuisement rapide des ressources en question et ne doit pas contribuer à déséquilibrer les marchés. L'objectif de ce partenariat est de créer un précédent qui vaille aussi pour les autres puissances cherchant à acquérir ces ressources stratégiques.

En 2020-2030, la gestion de deux ressources supplémentaires sera stratégique :

- La ressource alimentaire avec à la fois le réchauffement climatique qui aura des conséquences sur l'organisation de l'agriculture mondiale, les capacités de productions sectorielles, la qualité et les quantité produites, un risque de réduction également de la diversité alimentaire et l'accroissement de la population mondiale. Dans cadre là, une politique agricole commune est un formidable atout. L'Europe devra non seulement la conserver en l'adaptant aux nouvelles réalités mais aussi en faire un outil plus puissant de politique extérieure.

- L'autre ressource clé sera la ressource humaine avec le vieillissement simultanée de l'Europe, de la Russie, de la Chine et des États-Unis, les deux premiers étant dans une situation beaucoup plus critique que les deux suivants en raison d'un vieillissement plus rapide et pour la Russie d'une population plus fragile en terme notamment d'indicateurs sanitaires. Dans ce contexte, la concurrence pour attirer les immigrés « à valeur ajoutée » sera rude. Il faudra que l'Europe qui n'est plus perçue comme accueillante pour les immigrés parce que ses populations marquent une forte réserve à l'égard de l'immigration qui est fondée sur la perception de fortes difficultés d'intégration avec une conséquence immédiate : les immigrés les mieux formés préfèrent d'autres terres d'immigration que l'Europe. Les Européens doivent en interne faire évoluer les perceptions mais aussi travailler à l'échelle continentale à réinventer leur modèle d'intégration. Si les Européens veulent attirer les meilleurs, ils doivent créer la différence et devenir un continent d'opportunités et de mobilité pour tous, citoyens de l'Union et immigrés. Les universités doivent être en mesure de former beaucoup plus d'étrangers, l'Europe doit avoir pour ambition d'être le continent qui forme les élites du monde et qui donne à celles-ci la possibilité de s'établir en Europe tout en conservant la possibilité de revenir et travailler régulièrement et durablement dans leur pays d'origine sans perdre leur droit de résidence en Europe. À cet égard, la création d'un permis de résidence durable autorisant des retours réguliers permettraient aux Européens de se différencier des autres puissances et créer une relation fondée la confiance avec ses immigrés.



### 3. Une feuille de route détaillée pour l'Union européenne

*Une vision stratégique et la définition d'objectifs, aussi importantes soient-elles, sont insuffisantes pour que l'Europe puisse relever les défis immenses qui lui sont adressés.*

Il est en effet indispensable pour que son ambition ne reste pas lettre morte que soit établie une feuille de route précise et opérationnelle indiquant la répartition des rôles ainsi que les actions-clés qui doivent être entreprises.

#### 3.1. Optimiser la répartition des prérogatives entre l'Union européenne et les États membres

Pour être en mesure de répondre aux défis qui lui sont lancés, l'Europe doit disposer d'une gouvernance efficace, légitime et lisible. Ceci suppose notamment d'optimiser la répartition des prérogatives entre les différents niveaux de gouvernement et de répondre ainsi à la question «qui fait quoi?» dans la stratégie à mettre en œuvre. Depuis plusieurs décennies désormais, décentralisation et construction communautaire progressent en parallèle. Néanmoins, les débats qui ont entouré ces évolutions montrent la nécessité d'une clef de répartition, autrement dit de critères de répartition des prérogatives. Le critère défini par les traités est le principe de subsidiarité : l'action de l'UE doit se limiter aux domaines où elle peut être plus efficace que les niveaux de gouvernement inférieurs.

Ce principe semble cohérent avec la théorie économique qui montre que la centralisation est préférable lorsque les gains de la centralisation (prise en compte des externalités, économies d'échelles, possibilités de redistribution, etc.) dépassent ses inconvénients (frustration des préférences locales, imposition d'une politique identique à des situations différentes). Ceci a conduit beaucoup d'observateurs à estimer certaines politiques trop centralisées (par exemple la politique agricole commune) et d'autres pas assez (défense, politique extérieure, protection de l'environnement, politique de l'immigration, lutte contre la criminalité organisée)<sup>1</sup>. Ceci a aussi conduit dans les faits à un mouvement de différenciation (dont l'euro, Schengen, ou encore les «opt-out» concédés à certains États membres dans le cadre des traités sont des exemples) qui traduit la difficulté de prendre en compte l'hétérogénéité des préférences et des situations sans bloquer l'intégration communautaire. Néanmoins, le principe de subsidiarité présente le risque d'être réduit à une analyse statique. Or, les préférences et les situations évoluent, que ce soit au travers du débat démocratique ou à la suite de politiques délibérées de convergence (dont les critères de convergence de Maastricht sont de bons exemples). Dès lors, une compétence devrait être dévolue au niveau européen dès lors que les conditions suivantes sont remplies :

- existence d'externalités ou d'économies d'échelles importantes ;
- faible hétérogénéité des situations des États membres, ou possibilité d'une réduction préalable des différences de situation dans des délais et des coûts raisonnables (convergence économique par exemple) ;
- faible hétérogénéité des préférences des citoyens européens, ou possibilité de prendre une décision majoritaire à l'issue d'un débat démocratique accepté par les États et les citoyens, dans des délais raisonnables (convergence politique).
- ou possibilité de prendre en compte la diversité des situations et des préférences au niveau européen, à des coûts de transaction limités et en évitant de rendre les politiques européennes illisibles pour les citoyens ou de créer des clubs exclusifs (différenciation).

Les initiatives législatives et la mise en œuvre de la stratégie de l'Union devraient être systématiquement examinées à cette aune. Il est notamment important que les stratégies de convergence ou de différenciation soient rendues plus explicites et mieux expliquées aux citoyens (ainsi qu'aux Parlements nationaux). C'est là un effort nécessaire pour s'assurer de la légitimité politique de la construction communautaire. D'autre part, ces critères sont de bons instruments d'évaluation des politiques existantes, qui pourraient utilement être utilisés par la Commission de façon à ne pas faire de la vérification du respect du principe de subsidiarité un exercice purement formel mais au contraire d'en faire un instrument central de l'élaboration des stratégies politiques de l'Union.

<sup>1</sup> Voir sur ce point Alesina, A., Angeloni, I. and Schuknecht, L. (2005), «What Does the European Union Do?», *Public Choice*, Vol. 123, No. 3, pp. 275-319.



### 3.2. Ce que l'Europe peut faire en commun : 60 propositions concrètes pour fonder une puissance européenne

Pour s'assurer que nos recommandations soient le plus opérationnelles possible, il est utile de traduire les «objectifs mobilisateurs» en propositions concrètes qui pourraient être soutenues et promues par le Président du Conseil et par le Président de la Commission. Sans rentrer dans le détail de chacune de celles-ci, voici quelques exemples de ce que l'Europe peut faire en commun pour relever ses défis de long terme (pour chacun de ces exemples, nous mentionnons l'horizon temporel dans lequel il pourrait être mis en œuvre) :

• « Contribuer à l'émergence d'un système monétaire plus équilibré en s'appuyant sur la mise en place d'un partenariat euro-japonais »

I. Proposer, de concert avec le Japon, à la Chine et aux autres pays asiatiques de remplacer l'alignement du cours de leur monnaie sur celui du dollar par l'adoption d'un adossement de leur monnaie à un panier de devises incluant l'euro et le yen, dont la part respective augmenterait progressivement face au dollar. Ceci permettrait de créer des rapports de change plus équitables et de réduire les déséquilibres économiques globaux grâce à la dépréciation du dollar (permettant la diminution du déficit américain), à la réévaluation progressive du yuan (à la fois vis-à-vis de l'euro et du dollar mais non vis-à-vis de ses concurrents asiatiques), à la volatilité réduite du cours l'euro face au yuan, et à l'investissement d'une part plus importante des réserves chinoises en Europe ; dans cette perspective l'Europe devrait mobiliser l'ensemble de ses moyens tant la réussite de cet objectif permettra aux Européens de reprendre du souffle et créera un contexte favorable à la mise en œuvre des autres propositions (*envisageable à moyen terme*) ;

• « Imaginer la société de demain : investir dans l'entrepreneuriat et la créativité »

**2.** Mettre en place un brevet véritablement communautaire, valable sur l'ensemble du territoire de l'UE, assorti d'une juridiction unique spécialisée capable de traiter les litiges ( envisageable à court terme ) ;

**3.** Renforcer l'investissement européen dans les initiatives technologiques conjointes existantes ( ITC ) et développer de nouvelles ITC pour s'assurer de la mobilisation européenne dans les industries mais aussi dans les services innovants ( par exemple dans les applications de la radionavigation par satellite ou encore la métrologie appliquée aux nanotechnologies ) ( envisageable à court terme ) ;

**4.** Formaliser les engagements budgétaires nationaux dans les projets menés en coopération entre l'Union européenne et les États membres ( i.e. financés conjointement par le budget communautaire et par le budget des États membres ). Il serait ainsi possible d'accroître le nombre de projets d'initiative conjointe tout en sécurisant les budgets nécessaires en accroissant la contribution des budgets nationaux. Ceci est particulièrement pertinent pour le financement des programmes de R&D et de l'enseignement supérieur ( envisageable à moyen terme ) ;

**5.** Doter la Banque européenne d'investissement et le Fonds européen d'investissement de moyens plus importants pour accompagner les initiatives européennes en matière de R&D, de développement des PME et de promotion de la mobilité des jeunes ( envisageable à court terme ) ;

**6.** Créer un « congé entrepreneuriat européen », permettant aux salariés d'entreprise et aux fonctionnaires de prendre un congé sabbatique pour créer une entreprise en bénéficiant de leurs droits d'indemnisation au chômage nationaux ( envisageable à moyen terme ) ;

**7.** Mettre en place des dispositifs de mobilité des entrepreneurs européens ( envisageable à moyen terme ) ;

**8.** Créer un module « numérique » dans tous les programmes d'éducation secondaire et supérieure visant à renforcer une utilisation optimale des technologies de l'information mais aussi à créer une distance critique par rapport aux moyens de recherche et à la qualité de l'information ( moyen terme ) ;

**9.** Systématiser les clusters universitaires européens ( réseaux d'universités partenaires ) en jouant les complémentarités inter-disciplinaires ( moyen terme ) ;

**10.** Surveiller les investissements extra-communautaires dans les secteurs sensibles et d'avenir après un benchmark des pratiques américaines et chinoises et en développant une législation communautaire ad hoc (*moyen terme*) ;

**11.** Renforcer les synergies entre les industries de défense et les industries civiles innovantes, par exemple dans le cadre d'initiatives technologiques conjointes associant grandes entreprises et PME innovantes (*envisageable à court terme*) ;

• « Faire de l'Europe le leader mondial de la croissance verte et des énergies renouvelables »

**12.** Créer un poste de 1er vice-président de la Commission européenne en charge du développement durable afin de marquer la priorité politique du sujet (*envisageable à court terme*) ;

**13.** Créer dans tous les programmes scolaires des États-membres un module d'enseignement « développement durable » visant à développer une compréhension des enjeux et à développer des comportements citoyens. Ce module pourra être intégré dans différents cours existants : Histoire, philosophie, sciences de la nature, civisme... ou donner lieu à des cours spécifiques tout au long de la scolarité (*envisageable à moyen terme*) ;

**14.** Créer un Fonds européen d'adaptation à l'environnement destiné à financer des projets locaux visant à aider les travailleurs et les entreprises en difficulté du fait des conséquences des politiques environnementales <sup>1</sup> (*envisageable à court terme*) ;

**15.** Créer une fiscalité environnementale européenne (par exemple une taxe carbone couvrant les secteurs non concernés par le marché d'échanges de permis négociables) apportant une ressource propre au budget de l'Union. Cette ressource serait fléchée vers le financement des « biens communs » européens par opposition aux politiques de redistribution interne à l'UE et aux dépenses de fonctionnement (*envisageable à moyen terme*) ;

**16.** Poursuivre l'effort de normalisation et de labellisation des produits et services «verts» pour orienter le citoyen face aux politiques marketing des entreprises (*envisageable à court terme*) ;

**17.** Développer une stratégie massive d'investissement en matière d'énergies renouvelables (*envisageable à moyen terme*) ;

1. Vir sur ce point Colson M. et Jamet, J-F. (2009), «Pour un Fonds européen d'adaptation à l'environnement», **Questions d'Europe – Policy papers de la Fondation Robert Schuman**, n. 142, 13 juillet 2009.

• « Faire de la santé des Européens un avantage compétitif »

**18.** Inscrire le développement des industries et services de la santé, du bien être (activité paramédicale, sport...) et du vieillissement comme priorité politique et économique de l'Union (envisageable à court terme) ;

**19.** Adapter la Politique agricole commune de façon à ce qu'elle ait également pour objectif la santé des Européens. Alors que l'UE compte 130 millions d'obèses et 30% des enfants en surpoids, la PAC ne doit plus subventionner les produits provoquant l'obésité mais favoriser des produits tels que les fruits et légumes, le bétail, les ovins, les volailles ou le lait... Elle doit également favoriser la production BIO qui n'est pas à la hauteur de la demande et contribuer à harmoniser les normes BIO au niveau communautaire (envisageable à moyen terme) ;

**20.** Promouvoir un enseignement tout au long de la vie concernant l'optimisation du bien être individuel (avec comme objectif de favoriser un équilibre global et sur le long terme des individus grâce à une meilleure alimentation, une pratique sportive régulière, une capacité à mieux s'occuper de son corps et mieux vieillir, à mieux identifier et prévenir les maladies notamment vasculaires, à lutter contre la prise de poids excessive ...) en favorisant notamment l'inscription dans les cahiers des charges des services publics audiovisuels des États-membres des émissions spécifiques (*moyen terme*). Outre le bien être collectif généré, il s'agit également de veiller à une meilleure intégration sociale des individus tout au long de leur vie et de réduire les coûts du risque santé couverts par les sécurités sociales des États-membres (*moyen terme*) ;

• « Former mieux »

**21.** Créer des examens européens standardisés pour l'entrée en licence et en master (sur le modèle des examens «SAT», «GRE» et «GMAT» américains) : l'objectif serait de faciliter ainsi la mobilité des étudiants en Europe (*envisageable à moyen terme*) ;

**22.** Instituer un droit à la formation tout au long de la vie et faciliter au sein des universités l'intégration de salariés et des chômeurs soit dans le cadre des programmes universitaires existants soit dans le cadre de nouveaux programmes (*moyen terme*) ;

• « Travailler mieux »

**23.** Promouvoir une obligation de formation continue des cadres dirigeants au management dans toutes les entreprises et organisations (envisageable à court terme) ;

**24.** Adopter des propositions législatives au niveau européen visant l'interdiction des discriminations à l'embauche en fonction de l'âge (comme cela existe aux États-Unis) et l'aménagement des conditions de travail des seniors, en vue de faciliter leur emploi (*envisageable à moyen terme*);

**25.** Renforcer le rôle de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail et lancer une initiative européenne en faveur de la responsabilité sociale des entreprises (*envisageable à moyen terme*);

**26.** Reposer les termes du débat sur la citoyenneté européenne : peut-on imaginer que la citoyenneté européenne dépende non de la citoyenneté dans un des États membres mais de la résidence régulière sur le territoire communautaire, indépendamment de la nationalité des États membres (*envisageable à moyen terme*)? À défaut, il convient a minima d'accorder aux ressortissants de pays tiers résidant de façon permanente dans l'UE depuis plus de cinq ans le droit de voter ou de se présenter à certaines élections (*envisageable à court terme*);

• « Bâtir une citoyenneté européenne ouverte »

**27.** Donner une priorité à une mise en œuvre rapide de l'objectif politique d'offrir une mobilité européenne à tout jeune européen conformément aux résolutions du Conseil Education Culture de

novembre 2008 ; encourager la BEI à mettre en place des prêts à taux zéro ou très bonifiés pour les jeunes souhaitant effectuer une mobilité européenne (*court terme*);

**28.** Définir un «core curriculum européen» pour les études secondaires et supérieures de façon à faciliter la mobilité et l'identité européenne par la création d'une base de connaissances partagées, notamment concernant l'histoire, la géographie, les institutions, l'économie et la culture de l'Europe (*envisageable à moyen terme*);

**29.** Prendre l'initiative de la réalisation d'un manuel d'histoire européen mobilisant les historiens et enseignants d'Histoire des États membres en s'inspirant des méthodes de réalisation et du succès du manuel d'Histoire franco-allemand (*court terme*);

**30.** Rapprocher le statut des étrangers résidents de longue durée sur le territoire de l'Union européenne du statut des citoyens européens résidents dans un autre pays que leur pays d'origine (*envisageable à moyen terme*);

**31.** Mieux associer le Comité économique et social européen aux processus législatifs communautaires, moderniser dans cette perspective le CESE en le rajeunissant et en renforçant la présence de personnalités venant du monde associatif, des médias, de l'éducation et du développement durable en son sein (*moyen terme*);

• Bâtir une politique économique durable plus efficace, plus anticipatrice et moins naïve aboutissant à la création d'un gouvernement économique européen<sup>1</sup>

**32.** Parvenir à un accord politique sur les principes qui doivent guider la création d'un gouvernement économique européen: un principe de convergence, car une politique économique commune sera plus aisée et efficace si l'hétérogénéité des règles nationales, des points de vue et des situations économiques est réduite ; un principe de solidarité, car la cohésion

reste un objectif essentiel de l'Union et permet de renforcer l'Union européenne face aux crises de toutes natures ; un principe d'efficacité, qui suppose l'adoption rapide de mesures concrètes pour faire face aux défis économiques de l'Union ; enfin, un principe d'ouverture au débat, nécessaire pour que l'ensemble des sujets puissent être abordés et pour éviter les

**33.** Définir un agenda économique précis pour l'Union européenne, i.e. un ensemble de mesures à adopter constituant un cadre programmatique crédibilisant les engagements économiques de l'UE à moyen terme. Cet agenda constituerait une obligation de moyens par différence avec l'obligation de résultat trop abstraite et peu crédible de la Stratégie de Lisbonne. Enfin, l'agenda économique de l'Union devrait être réexaminé et évalué chaque année à l'occasion d'un Sommet économique et social européen (*envisageable à court terme*) ;

**34.** Doter le président de l'Eurogroupe d'un cabinet permanent à Bruxelles (*envisageable à court terme*) ;

**35.** Créer une cellule d'analyse économique composée d'économistes de premier plan auprès des présidents du Conseil européen et de l'Eurogroupe (*envisageable à court terme*) ;

**36.** Créer un Fonds monétaire européen (FME)<sup>2</sup> pour renforcer la crédibilité de la zone euro en matière budgétaire en précisant le cadre institutionnel dans lequel elle entend gérer les risques de défaut en son sein. Ce Fonds monétaire européen reposerait sur les modalités suivantes :

- Le fonds serait amorcé financièrement par l'ensemble des États membres de la zone euro à proportion de leur PIB. Une contribution de 0,3% du PIB de chacun des États membres de la zone euro permettrait de réunir 27 milliards d'euros (soit un peu plus que le montant jugé nécessaire pour faire face au risque de défaut grec). Les contributions mises à disposition du fonds monétaire européen pourraient être complétées les années suivantes afin d'atteindre un

1. Voir sur ce point Guillaume Klossa et Jean-François Jamet, «Pour un gouvernement économique européen», *Le Monde*, 20 mars 2010

2. Voir sur ce point Stéphane Cossé et Guillaume Klossa, «Pour un Fonds monétaire européen», *Les Echos*, 29 février 2009

montant de l'ordre de 100 milliards d'euros à terme (en vue de rassurer sur la capacité à soutenir un État de la taille de l'Espagne). Ces fonds seraient placés en bons du trésor des membres de la zone euro de niveau « investment grade ». Enfin, le FME devrait disposer de l'autorisation d'emprunter sur les marchés pour être sûr de disposer des fonds nécessaires en cas de besoin.

- À partir de 2016, le Fonds monétaire européen serait alimenté uniquement par les contributions des États membres enfreignant les critères du Pacte de Stabilité. L'amende dont sont passibles ces États serait remplacée par une contribution au FME proportionnelle au niveau de la dette publique et du déficit selon les modalités de calcul proposées par Gros et Meyer<sup>1</sup> (2010). Un tel dispositif créerait une incitation forte à respecter les critères du Pacte de Stabilité tout en créant une assurance contre le risque de défaut en cas de non respect de ces mêmes critères.

- Le FME interviendrait de trois façons : sous la forme de droits de tirage par les États membres à hauteur de leur contributions passées au Fonds, sous la forme de prêts à l'État en difficulté, ou sous la forme de garanties apportées aux émissions de titres de dette de l'État en difficulté.

- Les interventions du FME seraient soumises à une stricte conditionnalité : approbation du plan d'ajustement budgétaire par l'Eurogroupe, supervision de sa mise en œuvre par la Commission, le Conseil et la Banque centrale européenne. En cas de non respect de ces conditions, les aides du FME ne seraient pas renouvelées.

- Le Fonds monétaire européen serait créé sous la forme d'un accord gouvernemental, hors des Traités existants. Cette solution, déjà utilisée dans le passé pour l'espace Schengen, permettrait une mise en place rapide et n'empêcherait pas d'intégrer cet accord aux Traités européens par la suite. Cela pourrait se faire à l'occasion de la ratification du Traité d'adhésion d'un nouvel État membre comme la Croatie, dont l'adhésion est envisagée en 2011. Enfin, l'accord créant le FME prévoirait d'en confier la gestion à la Commission européenne, de façon à faciliter son intégration ultérieure dans les Traités.

- Il s'inscrirait dans une logique de coopération avec le FMI et non de substitution dans le cadre d'une gouvernance financière mondiale à construire.

Un tel système pourrait obtenir l'assentiment de l'ensemble des États membres sur la base suivante : l'ensemble des États membres consentent un effort de solidarité initial pour créer le Fonds tout en mettant en place les règles qui créent les incitations nécessaires pour réduire le risque d'aléas moral et, *in fine*, le risque de défaut (*envisageable à court terme*).

1. Daniel Gros et Thomas Mayer (2010), « Towards a Euro (pean) Monetary Fund », **Economic Policy CEPS Policy Briefs**, 8 février 2010.  
<http://www.ceps.be/book/towards-european-monetary-fund>

**37.** Intégrer la supervision de l'endettement privé et de la balance des paiements à la supervision macroéconomique exercée par la Commission dans le cadre du Pacte de Stabilité ;

**38.** Adopter un «code de responsabilité budgétaire» européen incitant les États membres à harmoniser leurs processus et leurs calendriers budgétaires afin de mieux associer les Parlements nationaux, de renforcer la dynamique de coordination macroéconomique (*envisageable à moyen terme*) ;

**39.** Définir un objectif d'accroissement de la part de l'investissement dans la dépense publique des États membres (*fixation de l'objectif envisageable à court terme, réalisation de l'objectif à long terme*) ;

**40.** Doter l'Eurogroupe d'une représentation commune aux conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale (en vue, à terme, de présenter une représentation commune au G20) (*envisageable à moyen-long terme, mais suppose de fixer rapidement un calendrier*) ;

**41.** Poursuivre l'effort entamé en vue de renforcer la supervision bancaire et financière. Les mesures suivantes doivent être envisagées au niveau européen et international : renforcer les exigences en matière de capital, de liquidité et de transparence des engagements ; réduire les risques associés aux marchés OTC (over the counter, de gré à gré) en créant des chambres de compensation à l'échelle européenne ; tirer les leçons de la crise en matière de gestion des crises bancaires transfrontalières en établissant des lignes directrices ; imposer des plafonds au trading pour compte propre des banques commerciales ; réduire la procyclicité des acteurs financiers en imposant des provisions contracycliques aux banques et en révisant les règles applicables aux bonus, aux agences de notation et aux hedge funds (*envisageable à court terme*) ;

**42.** Utiliser les coopérations renforcées (ou des accords hors traité si nécessaire) pour rapprocher les fiscalités des États membres, notamment ceux dont les fiscalités ne sont pas trop éloignées et pour lesquels une convergence sera plus facilement acceptable. Cette harmonisation doit être présentée comme la meilleure façon de relancer le marché intérieur qui souffre des distorsions fiscales et des charges administratives associées supportées par les entreprises actives dans l'Union. Si des résultats sont atteints dans ce cadre, cela créera un appel d'air pour les États souhaitant participer à une zone fiscalement harmonisée. L'enjeu est que la convergence fiscale l'emporte sur la concurrence fiscale (*envisageable à long terme*) ;

## • Mieux protéger les citoyens et les résidents

**43.** Créer un cadre communautaire pour les actions de groupe (*envisageable à court terme*) ;



**44.** Créer un objectif européen de réduction de la pauvreté, avec une attention particulière accordée aux enfants pauvres, aux travailleurs pauvres et aux mères célibataires. Chaque État membre serait invité à présenter un programme national de lutte contre la pauvreté ainsi que les meilleures pratiques associatives ou publiques recensées. L'Union pourrait participer directement à cette initiative au travers du Fonds social européen (*envisageable à court terme*) ;

**45.** Créer un salaire minimum européen fixé entre 50 et 60% du salaire médian de chaque État membre, les salaires minimum nationaux pouvant être supérieurs au seuil ainsi adopté mais en aucun cas inférieurs (*envisageable à moyen terme*) ;

**46.** Encadrer le droit à l'action collective à l'échelle de l'Union pour s'assurer que le droit de grève n'est pas remis en cause par la liberté d'établissement des entreprises (*envisageable à moyen terme*) et définir un droit européen des conventions collectives accompagné d'une autorité susceptible d'arbitrer les différends transfrontaliers (*envisageable à moyen terme*) ;

**47.** Favoriser l'indépendance éditoriale, la qualité et la diversité des médias en facilitant leur mode de financement (investissement défiscalisé par exemple dans la presse écrite) (*envisageable à moyen terme*) ;

**48.** Doter l'Europe d'une « clause de défense collective » (comme dans le cas de l'OTAN), qui permettrait de renforcer les liens de solidarité entre les États de l'Union en matière de sécurité et de défense (*envisageable à moyen terme*) ; Dans la même dynamique, ouvrir un débat sur la création d'une armée européenne et sur les modalités de contrôle démocratique européenne acceptables et légitimes, cette question se pose avec une acuité nouvelle en période de forte tentation de réduire les dépenses militaires et alors que les moyens des États membres pèchent par leur efficacité très limitée en comparaison des moyens américains ;

**49.** Créer une « coopération structurée permanente » dans le domaine de la défense, dont la possibilité est ouverte par l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne : cette coopération serait ouverte aux États qui s'engageraient à participer aux principaux programmes européens d'équipement militaire et à fournir des unités de combat immédiatement disponibles pour l'Union européenne (*envisageable à moyen terme*) ;

**50.** Renforcer considérablement le rôle de l'Agence européenne de défense, créée en 2004 et consacrée par le traité de Lisbonne, afin de développer une réelle politique européenne de l'armement et coordonner l'effort d'équipement des différentes armées nationales (*envisageable à moyen terme*) ;

**51.** Développer le volet défense des projets industriels européens (Galileo, par exemple, n'est qu'un projet civil, alors qu'il pourrait avoir de nombreuses applications militaires) (*envisageable à moyen terme*) ;

• Construire un leadership  
responsable et démocratique

**52.** Créer un programme de visiteurs internationaux à l'échelle de l'Europe à l'image du programme « International leadership » du département d'État américain, qui permette de contribuer à la diffusion des normes, valeurs

mais aussi savoir faire et modes de vie européens et qui visent les leaders d'opinion politiques, économiques, médiatiques, syndicaux, associatifs et intellectuels des pays non européens (*envisageable à moyen terme*) ;

**53.** Doter l'Union d'une véritable capacité d'analyse en matière géopolitique, sociétale et technologique qui permette à l'Union et aux États de mieux anticiper les mutations globales et leurs conséquences sur l'économie et les sociétés européennes, mais aussi de définir de manière rationnelle sa vision des évolutions mondiales et de la diffuser. Il s'agit d'augmenter les moyens communautaires, les moyens actuels étant relativement limités (Institut européen de sécurité et BEPA) et de mettre en réseau les outils nationaux existants (*envisageable à moyen terme*) ;

**54.** Mettre en place une stratégie de partenariats privilégiés ciblés (Europe-Mercosur sur le développement durable et les droits de l'Homme, Turquie pour la résolution du conflit au Moyen Orient et la réintégration de l'Iran dans la scène démocratique internationale, Inde autour d'une stratégie de consolidation de la démocratie mais aussi un partenariat économique en terme de R&D, Russie en matière d'échanges technologiques, culturels et de mobilité, Afrique dans le cadre d'une stratégie conjointe de développement incluant la valorisation durable des ressources naturelles du continent africain) qui permette à terme de créer des équilibres géopolitiques favorables et favorise un partenariat transatlantique renouvelé et un dialogue équilibré avec les puissances émergentes dont la Chine ;

**55.** Refonder la politique de voisinage autour du développement durable, de l'énergie, de l'enseignement supérieur, des droits fondamentaux et du commerce en développant et en liant les nouveaux outils existants (Union pour la Méditerranée Partenariat oriental) politiques, économiques, médiatiques, syndicaux, associatifs et intellectuels des pays non européens (*envisageable à moyen terme*) ;

**56.** Nommer des personnalités emblématiques de la politique européenne, de la haute administration des États membres et de l'Union, de la société civile ou du monde des affaires ambassadeurs de l'Union européenne auprès des principales puissances (États-Unis, Chine, Inde, Russie, Brésil, Afrique du Sud, Turquie,...) ;

• Sécuriser l'accès aux ressources clés sur le long terme

**57.** Créer un « blue pass » circulaire permettant aux immigrés bénéficiant d'un permis de résidence de longue durée de faire des allers-retours entre l'Union européenne et leur pays d'origine sans perdre leur droit à la résidence dans l'Union (*envisageable à court terme*);

**58.** Assurer que la PAC se donne pour objectif l'autosuffisance en matière alimentaire pour les produits à la base de son alimentation et sujets à une forte volatilité des cours internationaux (*envisageable à moyen terme*);

**59.** Européaniser les politiques énergétiques des États-membres dans le cadre d'une coopération renforcée visant à : mutualiser les réserves stratégiques de pétrole et de gaz pour renforcer la sécurité de l'approvisionnement des États membres, doter l'Europe d'une stratégie commune de soutien aux entreprises européennes dans la négociation des contrats d'approvisionnement énergétique – ceci permettrait d'accroître le poids des États européens dans les négociations avec les pays producteurs –, mettre en place un plan commun de renouvellement des centrales, en veillant à ce que celui-ci permette d'atteindre de meilleurs rendements et des émissions plus faibles, investir dans le développement des capacités d'interconnexion, discuter, clarifier et homogénéiser les systèmes de subventions publiques à l'énergie mis en place par les États membres (*envisageable à moyen terme*);

• Renforcer la légitimité politique de l'Union européenne

**60.** Réformer les élections européennes en veillant notamment à ce que les partis politiques européens présentent à l'occasion de la campagne des candidats à la présidence de la

Commission européenne dotés de programmes politiques européens pour le mandat de la Commission (*envisageable à court terme*);

### 3.3. La contribution des autres niveaux de gouvernement à l'objectif européen

Les autres niveaux de gouvernement ont aussi un rôle déterminant pour la capacité de l'Europe à relever les défis qui lui sont assignés, dès lors qu'ils sont mieux placés que l'Union pour atteindre certains de ces objectifs. Néanmoins, il convient d'être attentif à la méthode pour s'assurer que les objectifs définis en commun donnent réellement lieu à une action déterminée de la part des États membres. La «méthode ouverte de coordination» a ainsi montré des limites dans la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne. Le «benchmarking» a ses mérites mais il ne saurait remplacer l'initiative politique. Une solution, lorsque les politiques nationales semblent échouer à mettre en œuvre des objectifs communautaires peut consister à communautariser ces politiques à l'initiative de la Commission, par exemple sous la forme de proposition de directives ou sous la forme de projets communautaires. C'est la voie qu'a suivie la Commission récemment.

Une autre piste serait néanmoins intéressante à explorer : il s'agit de l'expérimentation. Une utilisation pertinente de la différenciation consisterait à expérimenter des propositions de politique communautaire à l'échelle de quelques États membres ou même de quelques régions européennes selon les cas. Il est intéressant de noter que l'histoire de la construction européenne est faite de ce type d'expérimentation : la construction européenne en est elle-même un exemple avec les élargissements successifs ; Schengen est également un exemple intéressant où le succès d'une initiative intergouvernementale hors traité qui s'est élargie à de nouveaux participants avant d'être communautarisée. Faire de l'expérimentation un instrument explicite des initiatives politiques communautaires pourrait contribuer à débloquer certaines situations où les résultats d'une politique (ses impacts positifs comme ses effets pervers) paraissent incertains. Parmi les champs d'expérimentation possibles, citons la convergence fiscale (par exemple en matière de fiscalité environnementale ou de fiscalité pour les sociétés), la politique énergétique, la politique de défense ou encore la coopération judiciaire.

Pour accroître la contribution des niveaux infra-européens à la réalisation des objectifs communautaires, il semble également nécessaire de s'assurer de l'applicabilité des politiques communautaires au niveau local. En particulier, il arrive souvent que les collectivités territoriales se plaignent de la complexité des règles et politiques communautaires, par exemple en matière de gestion des fonds structurels, de contrôle des aides d'État, de management des projets d'infrastructures. Il semble donc légitime que l'UE, tout en restant très exigeante sur la gestion rigoureuse des fonds qu'elle alloue et des projets qu'elle soutient, s'efforce de rendre les procédures administratives et les règles applicables moins complexes. En matière de réglementation, l'initiative «mieux légiférer» a pris la mesure du travail à accom-

plir. Cet effort mériterait d'être étendu aux relations entre l'UE et les collectivités territoriales. L'exemple des instruments mis en place pendant la crise en matière d'aide d'État, en vue de rendre des décisions rapidement, est exemplaire de ce point de vue.

### 3.4. Le rôle de la société civile et des partis politiques

La société civile doit bien sûr être associée face aux défis que l'Union européenne doit relever. Elle doit l'être non seulement pour prendre la mesure de la diversité des intérêts et des opinions mais aussi pour réaliser les efforts de convergence nécessaires à la mise en place de politiques communes. Si une société civile européenne forte, par définition, ne peut être qu'encouragée et non créée par l'UE et ses institutions, celles-ci ont un rôle majeur à jouer pour créer les conditions d'un débat transnational conduisant à l'émergence d'une conscience européenne. Relever ce défi est d'autant plus important qu'associer la société civile, au-delà de l'impératif démocratique, est un instrument majeur pour dépasser les structures politiques nationales, qui continuent de rendre indirecte la relation entre les citoyens européens et les décisions communautaires, freinant par la même une compréhension et une intégration politique accrues de l'UE. De la même façon, il est essentiel que le débat dépasse le seul cadre bruxellois : les think tanks, syndicats, et lobbies présents à Bruxelles doivent certes continuer à alimenter le dialogue de la Commission européenne avec la société civile mais il est indispensable que celle-ci aille au-delà pour atteindre l'opinion publique ainsi que les acteurs économiques, politiques et sociaux au sein même des États membres. Plusieurs initiatives pourraient être conduites en ce sens :

- renforcer la représentativité du Comité économique et social européen en l'élargissant notamment au monde des médias, de l'éducation et en veillant à un meilleur équilibre générationnel ; ouvrir de manière permanente sa saisine aux États membres qui souhaitent bénéficier des avis européens du CESE ; ouvrir à la présidence du Conseil européen la saisine du CESE et inviter de manière systématique les représentants du CESE à présenter leurs travaux dans le cadre des Conseils des ministres européens compétents ;
- inciter les associations et les citoyens d'une façon générale à utiliser le dispositif des initiatives populaires créé par le traité de Lisbonne. Un important effort de communication devra être fait au moment de la mise en œuvre de cette disposition du Traité, soit début 2011 selon la prévision de la Commission ;

- référencer les associations et mouvements qui participent au débat européen et les solliciter régulièrement sur des thèmes susceptibles d'intéresser les citoyens ;

- utiliser davantage l'outil Internet: la Commission devrait s'adresser directement aux diverses communautés qui composent le web en s'affranchissant de la communication institutionnelle. Plus que les colloques et autres conférences, trop fréquemment réservés aux praticiens réguliers des questions communautaires, Internet est le levier par lequel une véritable société civile européenne pourra émerger ;

- la société civile européenne ne saurait être la superposition des sociétés civiles nationales. L'UE doit donc pouvoir s'adresser à ses citoyens directement, en limitant au maximum le recours à une médiation nationale, ce qu'elle fait trop souvent ;

- les initiatives comme le forum permanent de la société civile, les États Généraux de l'Europe, le forum civique européen doivent être encouragées financièrement. La Commission doit être plus active dans le soutien des associations et attribuer les aides en priorité aux associations véritablement européennes (c'est-à-dire actives dans plusieurs États membres) ;

Si la société civile peut certes jouer un rôle important dans la création d'un espace public européen, la responsabilité essentielle reste dans les mains du politique et des partis. Dans cette perspective, il faudrait :

- réformer les élections européennes: s'assurer notamment que les listes sont présentées par des partis européens suivant la même dénomination et le même programme dans l'ensemble des États membres pour favoriser l'émergence de véritables partis multinationaux ; veiller à ce que les partis européens présentent effectivement des candidats au poste de président de la Commission européenne de sorte que l'enjeu des élections soit plus sensible pour les citoyens de l'Union, généraliser le non cumul du mandat de député européen avec des mandats nationaux comme c'est déjà le cas dans un grand nombre d'États-membres, réfléchir à une réforme du mode de scrutin permettant d'établir un lien plus net entre un député et sa circonscription. Il conviendrait parallèlement de favoriser une plus forte implication de la société civile lors des élections européennes par l'organisation de débats mobilisant les différents acteurs de la société civile en amont des élections.

- renforcer le caractère public du processus de désignation du président du Conseil européen et du Haut représentant via une obligation de candidature préalable et des auditions publiques des candidats.

## Conclusion : Liberté et volontarisme. L'Europe au service des Européens

Les défis que l'Europe aura à relever à moyen et long terme exigent une mobilisation dès aujourd'hui. Il est indispensable de fixer dans le cadre d'un débat ouvert et transparent les priorités de l'Europe pour les années à venir dans la perspective des défis que nous devons relever à plus long terme. C'est ainsi que l'Union européenne sera capable de dessiner son futur plutôt que de le subir. Mais pour cela, l'Europe doit se montrer capable d'éviter l'écueil du conservatisme démocratique, celui qui conduit trop souvent à l'immobilisme par souci de ne pas bouleverser les équilibres politiques et sociaux constitués ; les États membres et les citoyens doivent également éviter la tentation de repli national puissante en période de crise et de mutations géopolitiques. L'Europe ne doit pas avoir peur de l'avenir. Elle doit au contraire faire preuve de volontarisme et ne peut donc en rester à la définition d'objectifs trop vagues. Une véritable vision européenne de l'avenir impose l'établissement de propositions concrètes à même de former la base d'un volontarisme politique assumé, ce qui suppose une capacité à décider et à agir de manière plus solidaire, plus engageante, plus rapide et donc plus crédible. Car la liberté, si chère à l'Europe, ne saurait être qu'individuelle : elle s'éprouve aussi dans la capacité d'agir et de décider collectivement. Et ces choix doivent se faire au service des Européens, États-membres comme citoyens.

En 2025, l'Europe aura largement effectué son intégration continentale tant du point géographique que du marché intérieur. L'Union européenne recouvrera alors presque parfaitement les territoires continentaux des anciens empires européens et aura achevé son intégration économique et monétaire avec l'inconnu de la mise en place d'un véritable gouvernement économique qui est un des enjeux de la présidence du Conseil européen. Avec une pratique innovante des institutions de Lisbonne, en développant une véritable ambition culturelle et citoyenne qui donne sens aux valeurs européennes en renouant avec sa tradition de progrès, l'Europe a également les moyens dès maintenant de renforcer l'adhésion des citoyens au projet européen. Après le défi historique de la paix interne et de l'unité du continent, au défi actuel de la solidarité européenne, succédera celui de l'Europe dans le monde qui occupera le reste du siècle, une Europe qui saura faire valoir ses atouts et la force de son modèle et qui aura réussi à démontrer son aptitude à politiser les enjeux collectifs de la planète. Elle aura alors rompu avec la naïveté tout en gardant ses idéaux ainsi que son sens de l'intérêt planétaire et aura démontré sa capacité, dans les rapports mondiaux, à faire valoir sa vision, ses valeurs mais aussi ses intérêts.

## EUROPANOVA

*Organisation non gouvernementale créée en 2003, EuropaNova s'est donnée pour mission de promouvoir une Europe politique, puissante et généreuse mobilisant les nouvelles générations et pleinement engagée en faveur d'une gouvernance mondiale plus juste et efficace.*

Elle entend stimuler le débat d'idées sur l'Europe en nourrissant le débat public par des propositions concrètes, informer et former les citoyens sur la construction européenne et ses enjeux et mobiliser le public le plus large via des actions originales et pédagogiques pour promouvoir l'intérêt général européen. EuropaNova, qui est à l'origine des États Généraux de l'Europe, s'engage également sur des sujets concrets tels que la mobilité des jeunes en Europe, la promotion d'une gouvernance financière, économique et sociale efficace, l'innovation notamment en matière de technologies nouvelles et de développement durable, ainsi que la culture européenne. EuropaNova travaille actuellement à la mise en place d'un programme de leadership visant à encourager de nouvelles générations de leaders d'opinion européens.

**[www.europanova.eu](http://www.europanova.eu)**

54

*Ce rapport a été rédigé avec l'aide des équipes d'EuropaNova et en particulier le regard critique d'Yves Bertonecini et de Denis Simonneau et de nombreux contributeurs que nous tenons à remercier. Il intègre les propositions des membres de la « Convention l'Europe d'Après » qui s'est tenue le 3 mars 2009 à Paris avec Cynthia Fleury, Sandro Gozi, Thomas Klau, Guillaume Klossa, Christian Mandl, Joaquin Munoz, Matthieu Pigasse, Gaétane Ricard-Nihoul et Ivan Stehunko.*

*C'est le résultat d'un travail ancien et encore inachevé de réflexion et de maturation. Nous remercions d'avance tous ceux qui se saisiront de nos propositions pour nourrir leur et notre réflexions.*



## Les auteurs



**GUILLAUME KLOSSA** (e-mail : [guillaume.klossa@mailhec.com](mailto:guillaume.klossa@mailhec.com)) préside l'ONG européenne EuropaNova. Fondateur des Etats Généraux de l'Europe, il écrit régulièrement des articles et des éditoriaux sur le projet européen. A côté d'un parcours professionnel dans le conseil, les nouvelles technologies et les médias, il a parcouru l'Europe dans le service public : conseiller de Jean-Pierre Jouyet, secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes pendant la présidence française du Conseil de l'Union européenne puis conseiller de Nicole Notat, en tant que membre du groupe de réflexion sur l'avenir de l'Europe présidé par Felipe Gonzalez et rattaché au Conseil européen. Il intervient dans de nombreux cours et conférences notamment à l'ENA, à HEC Paris, au CNAM ou au Collège d'Europe à Bruges.



**JEAN FRANÇOIS JAMET** (e-mail : [jamet@post.harvard.edu](mailto:jamet@post.harvard.edu)) est vice-président du comité d'orientation d'EuropaNova. Economiste, il est en poste à la Commission européenne. Après des études à l'Ecole Normale Supérieure, Sciences-Po et Harvard, il a travaillé à la fois dans le secteur privé (pour Schneider Electric) et dans le secteur public (il est ingénieur des mines et a été consultant auprès de la Banque mondiale en 2006-2007). Auteur de nombreux articles académiques, policy papers et contributions à des ouvrages sur les questions européennes, il enseigne l'économie politique de l'Union européenne à Sciences-Po.

Retrouvez le document en anglais sur le site d'EuropaNova  
The document is also available in English on EuropaNova's website :  
[www.europanova.eu](http://www.europanova.eu)

---